



2020/2021

MASTER SHS MENTION PSYCHOLOGIE

Directrice du département de psychologie : Christine GAUX
(christine.gaux@univ-angers.fr)

1ère année : mutualisée entre les deux parcours

Responsable d'année : Aubeline VINAY (aubeline.vinay@univ-angers.fr)

2ème année :

Parcours : Psychopathologie, Psychologie clinique du lien social et familial

Responsable : Claudine COMBIER (claudine.combier@univ-angers.fr)
Co-responsable : Aubeline VINAY

Parcours : Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques

Responsable : Aubeline VINAY (aubeline.vinay@univ-angers.fr)
Co-responsable : Claudine COMBIER

Contact scolarité : Sandrine Desmazon, Bât. A - bureau n°22
(sandrine.desmazon@univ-angers.fr)



UA **FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Organisation des enseignements

Modalités de contrôle des connaissances

Programmes et bibliographie

Chartes

Calendrier universitaire

Université d'Angers

11, Boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex

Téléphone :
02 41 22 64 21
Document
non-contractuel
Mise à jour : 03/02/2021

Présentation du Master Sciences Humaines et Sociales Mention – Psychologie

Présentation et organisation de la formation

Le Master MENTION PSYCHOLOGIE s'organise sur deux ans pour offrir aux étudiants une formation de haute qualité et approfondie dans les domaines de la psychologie et psychopathologie clinique et de la psychologie clinique sociale. Le Master propose deux parcours : « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial » et « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques », avec une première année (M1) commune. La spécialisation dans l'un ou l'autre des parcours n'intervient qu'en deuxième année (M2).

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs universitaires spécialisés en psychopathologie et psychologie clinique psychanalytique et en psychologie clinique sociale. Ces deux domaines alimentent la nature des enseignements avec par ailleurs l'intervention de psychologues professionnels pour des enseignements centrés sur la pratique. Du point de vue de la recherche la mention psychologie s'appuie sur l'équipe de recherche émergente BePsyLab.

Attention : il n'y a pas d'entrée directe en Master 2. Toute entrée dans le Master Mention Psychologie passe par une candidature en Master 1.

Parcours « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial »

Le parcours de Master « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial » de la Mention Psychologie dispense une formation spécialisée dans le champ des connaissances en psychologie clinique et psychopathologie d'orientation psychodynamique. Il vise à former aux méthodes cliniques et à transmettre un savoir approfondi s'appuyant sur un référentiel théorique psychanalytique. Ce dernier est appliqué à la compréhension clinique des situations individuelles mais aussi familiales, groupales, institutionnelles et donc plus largement sociales.

L'ensemble des enseignements conjugue donc, l'approche clinique du sujet avec celle du lien social et familial, dans le champ du normal et du pathologique. Le parcours proposé donne aux étudiants toutes les compétences utiles pour comprendre les expressions de souffrances intrapsychiques et intersubjectives dans leurs formes contemporaines et permet d'acquérir la maîtrise des outils nécessaires pour y répondre. La formation vise la professionnalisation et ouvre également au champ de la recherche. Ce parcours est co-diplômé par ailleurs avec l'université de Tunis (pour les étudiants français possibilité de réaliser le premier semestre de M2 à Tunis, et pour les étudiants tunisiens possibilité de réaliser les deux semestres de M2 en France).

Parcours « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques »

Le parcours de Master « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques » de la Mention Psychologie vient répondre aux problématiques sociétales actuelles. Il offre une formation rigoureuse tant au plan de la professionnalisation que de la recherche scientifique en psychologie. Son référentiel théorique est pensé dans une perspective complémentariste dans laquelle les approches cliniques, psychopathologiques, psychodynamiques, cliniques sociales, humanistes et interculturelles contribuent à définir les problématiques psychologiques en lien avec les traumatismes.

La formation vise la professionnalisation et ouvre également au champ de la recherche.

Objectifs

Le Master MENTION PSYCHOLOGIE vise à former des psychologues professionnels et/ou chercheurs

-Spécialisés : en « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial »

Ou

-Spécialisés : en « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques »

Il vise l'obtention du titre professionnel de psychologue protégé depuis l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, en application du décret n° 2005-97 du 3 février 2005 et de l'arrêté du 19 mai 2006 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990. Cette formation peut, sous réserve des conditions remplies, donner accès au titre de psychothérapeute (Décret du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute modifié par le décret du 7 mai 2012). Ce Master donne donc un niveau de compétences qui permet l'accès au statut de cadre.

Aide à la réussite

Un dispositif spécifique venant renforcer l'aide à la réussite est mis en place dans le Master, avec en première année (M1) une unité d'enseignement appelée « Conduite de projets » qui vise à consolider le choix d'orientation vers une spécialisation et le projet professionnel de l'étudiant.e.

En seconde année de master, aux semestres 3 et 4, des enseignements de préparation à la vie professionnelle viennent donner aux étudiants des connaissances juridiques, administratives, éthiques, sur le terrain professionnel et préparer les étudiants à la démarche d'emploi afin de les aider à réussir leur insertion professionnelle ou de recherche après l'obtention du diplôme.

De plus, des séances d'analyse de la pratique tout au long des semestres du master, favorisent un accompagnement attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants sur leurs lieux de stage et les soutient dans l'analyse des situations rencontrées sur le terrain.

Public visé

Formation initiale : Elle se déroule sur 4 semestres (comprenant première et deuxième année de Master).

Elle s'adresse de plein droit aux étudiants titulaires du diplôme national conférant le grade de Licence en psychologie.

L'admission à l'entrée du Master est réalisée sur sélection avant la première année par un jury d'enseignants praticiens et chercheurs. Elle s'organise en deux étapes : étude du dossier académique et, si celui-ci est retenu, audition. La formation se compose de la première année de Master (M1) et se termine par la deuxième année de Master (M2) en engageant tout au long de celles-ci une pratique de stages. Elle s'adresse aussi aux étudiants titulaires de diplômes étrangers reconnus équivalents. Les informations pour les candidatures d'entrée en M1 sont disponibles en ligne, au moment venu. Il est attendu un profil d'étudiants, avec une orientation clinique et des acquis en psychologie psychodynamique, possédant une expérience de stage conséquente en milieu institutionnel.

Formation continue : reprise d'études sous réserve de l'avis des jurys compétents.

Poursuite d'étude après obtention du Master MENTION PSYCHOLOGIE

La formation des parcours « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial » et « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques » permet aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leurs études en doctorat de psychologie clinique. Après un doctorat et l'obtention d'une qualification, ils pourront aussi se destiner au métier d'enseignant-chercheur.

Il leur est également possible de compléter leur formation en se spécialisant dans des Diplômes Universitaires (DU) autour des méthodologies (par exemple : examen psychologique, épreuves projectives, psychothérapies, etc.) ou autour de thématiques ciblées (« Accompagnement à la parentalité », « Adoption, attachement et pratiques professionnelles », handicap psychique, psychosomatique, « l'enfant adopté », addictions, etc.).

Les étudiants diplômés pourront devenir psychologues dans des structures relevant de la fonction publique ou du secteur associatif dans de nombreux domaines et concernant une population très variée, pouvant aller, de l'enfant à l'adolescent, au sujet adulte et à la personne âgée.

Insertion professionnelle après obtention du Master MENTION PSYCHOLOGIE

Parcours spécialisé : en psychopathologie et psychologie clinique du lien social et familial

Les lieux d'insertion professionnelle peuvent être : les services de psychiatrie intra et extrahospitaliers (CMP, CATTP...), les services hospitaliers (maternité, pédiatrie, oncologie, soins palliatifs...), les services sociaux ou psycho-éducatifs (ASE, service adoption, MECS, ITEP,...), les lieux d'accueil pour les sujets et familles en situation de précarité et/ou de marginalité (Missions locales, hôtel maternel, service d'addictologie...), les services pour sujets vieillissants (EHPAD, gériatrie...), les services judiciaires et pénitentiaires (PJJ,...), les services pour personnes en situation de handicap (IME, ESAT, SESSAD...), le secteur libéral.

Les étudiants diplômés qui souhaitent devenir psychologue-chercheur pourront intégrer des organismes nationaux et internationaux de recherche et rejoindre des établissements, instituts ou entreprises ayant des besoins de formation et/ou de recherche dans le domaine de la psychologie et de la psychopathologie.

Parcours spécialisé : en psychologie clinique du traumatisme, parcours et contextes cliniques

Les lieux d'insertion professionnelle concernés peuvent être les terrains pratiques suivants : services hospitaliers des urgences, de psychiatrie, d'accueil, cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP), de rééducation, médecine somatique, gériatrique et neurologique, services médico-sociaux (CHRS, ASE...), services psycho-éducatifs (ITEP...), secteurs associatifs (prévention, soin, insertion, handicap...), secteurs judiciaires (prisons, PJJ...) et étatiques (police, armée, administrations...), activités libérales, etc.

Les étudiants diplômés pourront devenir psychologue-chercheurs dans des organismes nationaux et internationaux de recherche, chercheurs dans des établissements, instituts ou entreprises dans lesquels des besoins en formation et/ou recherche dans le domaine de la psychologie du traumatisme sont présents.

Stages

En première année de Master, stage obligatoire d'un minimum de 28 jours ouvrables soit 196h.

En deuxième année de Master, stage obligatoire de 72 jours ouvrables soit 504h.

Stages réalisés en institutions auprès d'un référent maître de stage psychologue clinicien porteur d'un numéro ADELI (avec au moins 1 an d'ancienneté pour le Master 1 et au moins 3 ans d'ancienneté pour le Master 2).

Convention de stage obligatoire et indemnisation qui doit être assurée par la structure, pour tout stage de plus de 308h.

Attention : c'est à l'étudiant de faire les démarches pour trouver un lieu de stage répondant aux critères énoncés ci-avant. Ces démarches doivent être effectuées bien en amont de l'année suivie, des promesses de stage signées par la structure d'accueil visée et par le psychologue maître de stage doivent être fournies par l'étudiant au dossier de candidature à l'entrée en Master 1.

Compétences visées par le Master

Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial

Compétences spécifiques : acquis cliniques et théoriques solides dans les domaines variés de la psychologie clinique et de la psychopathologie psychodynamique (diagnostic, évaluation, psychothérapies, soutien, conseil, accompagnement, ateliers, groupes, etc.), auprès des publics de tous âges (du nourrisson à la personne âgée), mais aussi avec les équipes de professionnels et les institutions (analyse, régulation, information, formation).

Compétences génériques : travail de synthèse en équipe, analyse des problématiques psychiques individuelles et collectives, conduite de travaux de recherche et d'élaboration clinique et théorique, diffusion, promotion et suivi des acquis psychologiques.

Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques

Compétences spécifiques : acquis cliniques et théoriques solides dans les domaines variés de la psychologie clinique, clinique sociale et de la psychopathologie psychodynamique : diagnostic auprès des publics de tous âges (du nourrisson à la personne âgée), mais aussi avec les équipes de professionnels et les institutions (analyse, régulation, information, formation). Compétences interventionnelles et d'analyse en situations d'urgence psychologique.

Compétences génériques : travail d'analyse en équipe, synthèse des problématiques psychiques et socio-affectives individuelles et collectives, conduite de travaux de recherche et d'élaboration clinique et théorique, diffusion, promotion et suivi des acquis psychologiques.

Rythme

La formation se déroule tout au long de l'année avec une répartition des jours de la semaine en formation à l'université d'Angers et sur les lieux de stage.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS
M1 mention PSYCHOLOGIE - Semestre 1

Enseignements mutualisés pour les parcours « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial » et « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques » afin de garantir l'acquisition d'un socle commun de connaissances et compétences en M1 avant la spécialisation de la deuxième année.

UE1 Théorie disciplinaire	Coef. 3	Ects : 12	138h
<p>EC - Contextes cliniques : groupes et sujets du groupe</p> <p>Descriptif du cours : Le groupe sera appréhendé dans sa dimension psychosociologique et dans sa dimension clinique. Les principaux auteurs, leurs concepts et leurs contributions spécifiques à la clinique des groupes seront présentés. Les TD porteront sur l'analyse d'expériences groupales à partir de supports communs ou de récits d'expérience.</p> <p>Compétences à acquérir : Analyser les phénomènes et la dynamique d'un groupe. Analyser les enjeux inconscients qui unissent le sujet à l'ensemble pour explorer l'articulation entre enjeux intrapsychiques et intersubjectifs. Mettre en place des séances groupales. Organiser les rencontres et favoriser les conditions de dialogue entre les participants. Animer ou co-animer une séance de psychothérapie individuelle, de groupe, familiale, guider la personne et observer les réactions.</p> <p>Prérequis : Maîtrise de l'expression écrite et orale.</p> <p>Mots clés : Groupe - Sujets - Phénomènes de groupe - Dynamique de groupe - Psychothérapie</p> <p>Modalités pédagogiques : Un support diaporama est projeté tout au long de l'enseignement. Cours magistraux et lectures complémentaires. Travaux à partir de supports (films ou textes). Réflexions à partir de l'expérience personnelle et professionnelle des étudiants.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 42h</p>			24h CM 18h TD
<p>EC - Cliniques du traumatisme : théories et modèles</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement propose une approche théorique générale de la question du traumatisme, pour pointer l'évolution de ce concept et s'inscrire dans une perspective psychanalytique, en introduisant la question du traumatisme psychique dans sa dimension narcissique. Le cours ouvre par ailleurs également sur une réflexion centrée sur l'actualité clinique contemporaine du côté des adultes, des adolescents et des enfants. Notamment, la problématique du traumatisme à l'adolescence sera aussi abordée dans ses liens avec le phénomène somato-psychique pubertaire.</p> <p>Compétences à acquérir : Acquérir des connaissances spécialisées dans la compréhension des enjeux psychiques liés à l'expérience traumatique. Connaître les déclinaisons psychopathologiques en matière de clinique du trauma. Acquérir des connaissances spécialisées dans la compréhension des enjeux psychiques à l'adolescence. Capacité diagnostic dans le champ de la clinique adolescente.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychopathologie. Connaissances approfondies des concepts psychanalytiques.</p> <p>Mots clés : Psychopathologie - traumatisme - narcissisme - cliniques contemporaines - adolescence - pubertaire.</p> <p>Modalités pédagogiques : Enseignement en CM portant sur la théorie psychanalytique appliquée au champ du traumatisme avec introduction de vignettes cliniques. Enseignement en TD portant sur la théorie psychanalytique appliquée à l'adolescent dans le champ du normal et du pathologique, avec apports théoriques de connaissances et applications à des situations cliniques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 42h</p>			24h CM 18h TD
<p>EC - Psychopathologies : - Adulte - 54h</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours aborde la psychopathologie des névroses et psychoses, des états limites et des pathologies psychosomatiques dans une perspective psychanalytique. Il s'agira dans cet enseignement d'étudier l'évolution de la théorie et des modèles de compréhension s'appliquant aux champs psychopathologiques au cours du temps jusqu'aux apports contemporains. Les grands tableaux cliniques de la psychopathologie seront revisités pour pointer les enjeux psychodynamiques spécifiques qu'ils convoquent dans une mise en dialogue avec des études de cas, illustrations cliniques.</p> <p>Compétences à acquérir : Approfondir la connaissance théorique et clinique des psychopathologies. Etre en mesure de faire le lien entre théorie psychanalytique et cas cliniques pathologiques. Renforcer la diversité des connaissances des concepts psychanalytiques.</p> <p>Prérequis : Avoir acquis les connaissances de base en psychopathologie d'un point de vue sémiologique et</p>			30h CM 24h TD

<p>psychodynamique.</p> <p>Mots clés : Névrose- Psychose- Psychosomatique - Etats limites - Perspective psychodynamique</p> <p>Modalités pédagogiques : Enseignement magistral associé à un TD avec apports théoriques et illustrations cliniques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 54h</p>		
--	--	--

UE2 Méthodologie disciplinaire	Coef. 1	Ects : 4	24h		
<p>EC - Introduction à la recherche en psychologie clinique</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours aborde les définitions, les principes et les modèles de recherche en psychologie clinique en proposant une réflexion méthodologique large et ouverte à différentes perspectives. Il s'agira d'initier les étudiants aux enjeux de la recherche dans ses multiples dimensions.</p> <p>Compétences à acquérir : Etre initié au travail de recherche en psychologie clinique. Connaître les méthodologies de recherche. Découvrir la variété des perspectives de recherche en psychologie clinique.</p> <p>Prérequis : Solides connaissances en psychologie clinique.</p> <p>Mots clés : Psychologie clinique - Recherche - Méthodologie</p> <p>Modalités pédagogiques : Enseignements mutualisés avec Nantes et Angers. Présentations de recherches par les équipes pédagogiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>				24h CM	-

UE3 Outils disciplinaires	Coef. 1	Ects : 4	24h		
<p>EC - Réflexions épistémologiques dans le champ clinique</p> <p>Descriptif du cours : Dans le champ clinique, du côté du chercheur et du côté du praticien en institution, comment les enjeux de l'implication personnelle, d'inscription dans la culture et de socialisation sont-ils articulés ? Les différentes perspectives épistémologiques seront développées dans ces contextes.</p> <p>Compétences à acquérir : Elaborer sa propre position épistémologique sur les différents points présentés. Défendre une orientation théorique en concordance avec cette éthique. Développer une écoute du sujet en résonance avec son contexte et ses propres émotions.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique du lien social.</p> <p>Mots clés : Champ clinique - Epistémologie - Observation participante - Implication - Recueil de discours</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports réflexifs sur les méthodes à partir de textes et d'illustrations sociales-cliniques de recherche.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>				-	24h TD

UE4 Travail d'étude et recherche	Coef. 1	Ects : 6	21h		
<p>EC - Séminaire, mémoire (300h travail personnel/année)</p> <p>Descriptif du cours : Les travaux de recherche et méthodologies de chaque enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique sont présentés aux étudiants, leur permettant d'affiner leurs objectifs de recherche, de connaître les travaux de l'équipe et d'orienter leur thème et méthodologie de recherche.</p> <p>Compétences à acquérir : Conduire un travail de recherche en psychologie clinique, psychopathologie et clinique sociale. Identifier son champ de recherche, sa population cible et ses outils méthodologiques. Opérer un repérage bibliographique et documentaire.</p> <p>Prérequis : Maîtrise de l'écrit et de l'oral.</p> <p>Mots clés : Recherche - Mémoire - Psychologie clinique - Psychopathologie - Psychologie clinique sociale</p> <p>Modalités pédagogiques : Séminaires de présentation des travaux de recherche, thématiques et méthodologies par chaque enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique. Travail de préparation du mémoire par un pré-projet.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>				-	12h TD
<p>EC - Stage et suivi de stage (14 jours ouvrables = 98h S1)</p> <p>Descriptif du cours : Les étudiants de Master 1 mention Psychologie doivent réaliser un stage pratique d'une durée équivalente à 28 jours ouvrables sur l'année, soit 196h. Afin de les aider dans leur expérience de</p>				-	9h TD

stagiaires en psychologie, des Travaux Dirigés permettent de mieux comprendre leur évolution au sein de la structure d'accueil, les questionnements posés par les situations rencontrées...		
<p>Compétences à acquérir : Découvrir le monde professionnel. Développer une attitude curieuse et ouverte. Étendre la démarche éthique en situation de stage. Pouvoir s'interroger et développer une analyse clinique fine des situations. Etre en mesure de s'intégrer et de travailler dans une équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Prérequis : Avoir un lieu de stage auprès d'un psychologue clinicien.</p> <p>Mots clés : Stage - Institution - Equipe pluridisciplinaire - Psychologie clinique - Psychopathologie - Psychologie clinique sociale</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en groupes de parole. Analyse de la pratique de stage.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 116h sur l'année</p>		

UE5 Transversale	Coef. 1	Ects : 4	24h
<p>EC - Langue</p> <p>Descriptif du cours : Enseignement de Langue étrangère adaptée aux sciences humaines.</p> <p>Compétences à acquérir : Développer ses compétences écrites et orales en langue étrangère. Développer un vocabulaire en langue étrangère relatif à la psychologie.</p> <p>Prérequis : Maîtrise de l'écrit et de l'oral. Pratique préalable d'une langue étrangère.</p> <p>Mots clés : Langue - Lecture - Ecriture - Compréhension</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en petits groupes. Etude de textes en langue étrangère.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 20h</p>			- 12h TD
<p>EC - Conduite de projets</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement explorera la définition du projet comme mode d'anticipation caractéristique de notre modernité. Il est existentiel et/ou technique, individuel et/ou collectif. Il est devenu un outil incontournable dans le champ professionnel, quant à l'orientation et à l'insertion. Outre ses aspects méthodologiques, il relie l'histoire et l'avenir et peut ainsi permettre de (re)donner un sens personnel et/ou social. Il comprend aussi certains écueils et méfaits à identifier et se conjugue aujourd'hui avec des démarches plus opportunistes.</p> <p>Compétences à acquérir : Comprendre les enjeux d'un projet. Etre en capacité d'interroger un projet. Découvrir les différents types de projets. Etre en capacité de s'interroger et de se projeter dans un projet.</p> <p>Mots clés : Projet - Orientation - Insertion - Sens - Changement</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours magistral. Illustrations par des cas pratiques. Elaboration d'une fiche-projet.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>			12h CM -

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

M1 mention PSYCHOLOGIE - Semestre 2

Enseignements communs aux parcours « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial » et « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques »

UE 6 Théorie disciplinaire	Coef. 3	Ects : 12	138h
<p>EC - Contextes cliniques : champ social et familial, Institutions</p> <p>Descriptif du cours : Les cours magistraux seront mutualisés avec les sessions du semestre 2 du DU "Accompagnement à la parentalité". Les Travaux Dirigés aborderont les notions fondamentales du champ familial et institutionnel dans une approche de psychologie clinique sociale.</p> <p>Compétences à acquérir : Comprendre les enjeux de la parentalité. Analyser les situations de vulnérabilité psychologique en institution, en famille. Explorer l'articulation entre les enjeux intrapsychiques et intersubjectifs au sein de la famille.</p> <p>Mots clés : Parentalité - Famille - Institution - Filiation - Transmission</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours magistraux et lectures complémentaires. Travaux à partir de supports (films ou textes). Réflexions à partir de l'expérience personnelle et professionnelle des étudiants. Présentation de pratiques professionnelles mobilisant le lien de filiation.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 42h</p>			30h CM 12h TD

<p>EC - Victimologie et clinique du lien social</p> <p>Descriptif du cours : Etre et se sentir victime participent au traumatisme psychique. Ce cours abordera l'histoire de la victimologie en psychologie clinique, les modèles théoriques associés et les processus psychologiques en jeu dans les situations de victimisation. Les contextes sociaux seront pris en considération afin d'envisager des approches cliniques du lien social favorisant la mise en perspective du sujet victime ou exposé.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaître les théories de la victimologie.. Analyser les processus psychologiques de victimisation.. Découvrir les cliniques du lien social.</p> <p>Prérequis : Avoir des connaissances solides en matière de clinique du traumatisme.</p> <p>Mots clés : Victime - Victimisation - Lien social</p> <p>Modalités pédagogiques : Cet enseignement est proposé en cours magistral, avec un TD associé, dans une perspective générale visant à articuler théories et illustrations cliniques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 42h</p>	24h CM	18h TD
<p>EC - Psychopathologies et rencontres cliniques : - enfant/adolescent - Liens d'attachement</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement propose d'explorer les enjeux de la rencontre clinique du côté de l'enfant et d'en mesurer les implications d'un point de vue psychodynamique. Il s'agit d'étudier la forme que peut prendre sa demande dans le cadre de la consultation psychologique, d'explorer les médiations auxquelles on peut avoir recours dans ce contexte. La donne familiale dans ses enjeux psychologiques est prise en compte. Par ailleurs, les liens d'attachement parents-enfants sont aussi explorés à cette occasion dans leurs conséquences sur la vie psychique de l'enfant. Le cours de manière générale ouvre à la question de l'observation clinique, explore les apports des grands théoriciens de l'enfance et introduit en écho au champ de la psychopathologie du côté de l'enfant (psychoses infantiles, troubles d'allure névrotiques, psychopathologie du lien etc...).</p> <p>Compétences à acquérir : Comprendre et identifier la spécificité des enjeux intrapsychiques et intersubjectifs que convoquent la rencontre clinique avec l'enfant et sa famille. Acquérir des connaissances en matière de théorie de l'attachement appliquée aux relations parents-enfants. Connaître et comprendre les expressions psychopathologiques de l'enfant.</p> <p>Prérequis : Connaissances approfondies en psychologie clinique et psychopathologie. Connaissance des grands concepts fondateurs dans le domaine psychodynamique. Connaissances générales en matière de méthodes clinique.</p> <p>Mots clés : Enfant - Rencontre clinique - Attachement - Consultation psychologique - Psychopathologie - Famille</p> <p>Modalités pédagogiques : Cet enseignement est proposé en cours magistral, avec un TD associé, dans une perspective générale visant à articuler théories et illustrations cliniques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 54h</p>	30h CM	24h TD

UE 7 Méthodologie disciplinaire	Coef. 1	Ects : 4	24h
<p>EC - Examen psychologique et méthodes cliniques - 24h</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement vise à proposer à l'étudiant une approche théorique et clinique des enjeux attachés à l'examen psychologique du sujet à travers les différents âges de la vie. Les différents outils cliniques à disposition du psychologue seront explorés (dessin, épreuves projectives et psychométriques etc.) selon une perspective psychodynamique visant à l'entraînement diagnostic.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaître les outils utilisables dans le cadre de l'examen psychologique que ce soit auprès de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, du sujet âgé. Acquérir les connaissances de base sur la théorie des épreuves projectives. S'initier à l'approche clinique des épreuves psychométriques.</p> <p>Prérequis : Connaissances en matière d'entretien clinique, en psychopathologie. Maîtrise des concepts fondateurs de la théorie psychodynamique.</p> <p>Mots clés : Examen psychologique - Clinique - Projection - Psychodynamique - Diagnostic</p> <p>Modalités pédagogiques : Enseignement en TD de transmission des données théoriques et illustrations appliquées.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>			- 24h TD

UE 8 Outils disciplinaires	Coef. 1	Ects : 3	18h
EC - Outils projectifs (passation et cotation) Descriptif du cours : Cet enseignement vise à proposer à l'étudiant une approche théorique et pratique du Rorschach, en l'initiant à la passation et la cotation des protocoles dans une perspective psychanalytique. Il s'agit de donner à l'étudiant la maîtrise d'un outil projectif qui l'aidera à poser un diagnostic en repérant la nature de l'angoisse et les défenses activées chez le patient. Compétences à acquérir : Acquérir les connaissances de base sur la pratique et la théorie attachées au test du Rorschach. Etre en capacité d'organiser la passation du test. Etre en capacité de coter un protocole de Rorschach . Maîtriser un outil qui permettra à l'étudiant d'affiner ses compétences en matière psychodiagnostique. Prérequis : Connaissances en matière d'entretien clinique, en psychopathologie. Maîtrise des concepts fondateurs de la théorie psychodynamique. Mots clés : Rorschach - Test projectif - Approche psychanalytique - Cotation - Passation Modalités pédagogiques : Enseignement en TD avec études de protocoles. Volume horaire de travail personnel : 24h			- 18h TD

UE 9 Travail d'étude et de recherche	Coef. 3	Ects : 8	21h
EC – Séminaire, mémoire, soutenance Descriptif du cours : Les étudiants, accompagnés d'un directeur de recherche, élaborent un mémoire de recherche, en lien avec les éléments observés en stage, mettant en jeu les processus psychologiques liés à la vulnérabilité psychique, la psychopathologie et/ou les troubles du lien social. La méthodologie de recherche relève de la psychologie clinique, de la psychodynamique, de la psychologie clinique sociale dans une démarche scientifique. Compétences à acquérir : Elaborer un travail de recherche en psychologie clinique, psychopathologie et clinique sociale. Mettre en place une démarche de recherche centrée sur un objet d'étude clairement identifié et sur une méthodologie scientifique de recherche. Rédiger un mémoire de recherche en psychologie clinique. Soutenir oralement son travail de recherche devant un jury composé d'enseignants-chercheurs. Prérequis : Maîtrise de l'écrit et de l'oral. Mots clés : Recherche - Mémoire - Méthodologie scientifique - Psychologie clinique - Psychopathologie - Psychologie clinique sociale Modalités pédagogiques : Séminaires d'accompagnement du travail des étudiants par petits groupes avec un directeur de recherche. Préparation à la soutenance de mémoire. Volume horaire de travail personnel : 40h			- 12h TD
EC - Stage et suivi de stage (14 jours ouvrables = 98h S2) Descriptif du cours : Les étudiants de Master 1 mention Psychologie doivent réaliser un stage pratique d'une durée équivalente à 28 jours ouvrables sur l'année, soit 196h. Afin de les aider dans leur expérience de stagiaires en psychologie, des Travaux Dirigés permettent de mieux comprendre leur évolution au sein de la structure d'accueil, les questionnements posés par les situations rencontrées... Compétences à acquérir : Découvrir le monde professionnel. Développer une attitude curieuse et ouverte. Étendre la démarche éthique en situation de stage. Pouvoir s'interroger et développer une analyse clinique fine des situations. Etre en mesure de s'intégrer et de travailler dans une équipe pluridisciplinaire. Prérequis : Avoir un lieu de stage auprès d'un psychologue clinicien. Mots clés : Stage - Institution - Equipe pluridisciplinaire - Psychologie clinique - Psychopathologie - Psychologie clinique sociale Modalités pédagogiques : Travail en groupes de parole. Analyse de la pratique de stage. Volume horaire de travail personnel : 116h sur l'année			- 9h TD

UE 10 Transversale	Coef. 1	Ects : 3	24h	
<p>EC - Langue</p> <p>Descriptif du cours : Enseignement de Langue étrangère adaptée aux sciences humaines.</p> <p>Compétences à acquérir : Développer ses compétences écrites et orales en langue étrangère. Développer un vocabulaire en langue étrangère relatif à la psychologie.</p> <p>Prérequis : Maîtrise de l'écrit et de l'oral. Pratique préalable d'une langue étrangère.</p> <p>Mots clés : Langue - Lecture - Ecriture - Compréhension</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en petits groupes. Etude de textes en langue étrangère.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 20h</p>	-	12h TD		
<p>EC – Ethique et déontologie</p> <p>Descriptif du cours : Etude des contraintes éthiques dans les contextes aussi différents que la pratique institutionnelle et la pratique libérale des psychologues cliniciens et des enjeux thérapeutiques dont le code de déontologie peut être le garant.</p> <p>Compétences à acquérir : Permettre au futur psychologue clinicien d'utiliser le code de déontologie comme cadre contenant et creuset de réflexion morale dans l'exercice de sa profession ou en stage.</p> <p>Mots clés : Ethique - Code de déontologie - Psychologue clinicien</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours magistral. Illustrations par des cas pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>	12h CM	-		

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS
M2 Parcours « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial »
Semestre 3

UE1 Approches cliniques et théoriques	Coef. 1	Ects : 9	45h
<p>EC – Clinique de la famille</p> <p>Descriptif du cours : La clinique contemporaine de la famille est abordée sous l'angle des enjeux de la transmission psychique entre et à travers les générations et vise à explorer les liens de filiation selon une perspective psychanalytique. La psychopathologie du sujet est appréhendée en croisant les enjeux intrapsychiques et intersubjectifs en soulignant la circulation des éléments psychiques inconscients au sein de la famille. La clinique et la théorie de l'inter et du transgénérationnel sont mises en dialogue, en lien avec des situations cliniques issues de la pratique.</p> <p>Compétences à acquérir : Acquérir les dernières connaissances théoriques contemporaines en matière de psychologie et psychopathologie clinique appliquées au champ de la famille. Etre en mesure, en qualité de psychologue clinicien, d'être à l'écoute des problématiques inter et transgénérationnelles et d'en identifier les enjeux. Acquérir des connaissances sur les outils cliniques disponibles pour effectuer des choix adéquats dans ces contextes.</p> <p>Prérequis : Avoir de solides connaissances en psychopathologie et bien maîtriser les concepts associés à la théorie psychodynamique.</p> <p>Mots clés : Famille - Transmission psychique - Inter et transgénérationnel - Filiation</p> <p>Modalités pédagogiques : L'enseignement s'organise sous la forme d'une proposition théorique associée à des illustrations cliniques en lien avec l'expérience pratique du psychologue clinicien.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15</p>			15h TD
<p>EC - Psychopathologies et orientations thérapeutiques</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement propose d'étudier les enjeux cliniques attachés à la prise en charge du sujet âgé, d'aborder la clinique du deuil et l'accompagnement des sujets en fin de vie dans une perspective psychanalytique. Ce cours viendra également interroger la place du psychologue aux côtés des équipes confrontées aux soins palliatifs.</p> <p>Compétences à acquérir : Etre capable de mobiliser des savoirs et des éléments de pratique clinique adaptés au sujet âgé. Etre en mesure d'appréhender les enjeux du deuil en particulier chez le sujet vieillissant. Savoir se positionner face aux besoins et à l'accompagnement des équipes soignantes confrontées à la mort.</p> <p>Prérequis : Posséder des connaissances solides en psychologie clinique et psychopathologie.</p> <p>Mots clés : Psychanalytique - Sujet âgé - Deuil - Fin de vie - Accompagnement des équipes</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>			15h TD
<p>EC - Clinique des institutions et processus psychiques:</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement propose une réflexion sur la posture éthique dans la pratique professionnelle du psychologue clinicien, en interrogeant l'implication personnelle dans le rapport à autrui au sein de l'institution.</p> <p>Compétences à acquérir : Mettre en place une posture éthique au sein de l'institution. Interroger d'un point de vue éthique son positionnement professionnel. Acquérir des connaissances théoriques sur la question éthique. Identifier les enjeux éthiques spécifiques que convoque la pratique en institution.</p> <p>Prérequis : Posséder des connaissances solides en psychologie clinique et psychopathologie.</p> <p>Mots clés : Ethique - Institution - Lien</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>			15h TD

UE2 Méthodologies cliniques	Coef. 1	Ects : 8	66h	
<p>EC - Méthodes cliniques fondamentales</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement vise l'acquisition professionnelle de méthodes cliniques fondamentales et ouvre à la maîtrise pratique de deux outils. Le premier concerne la relation clinique et la pratique de l'entretien clinique dans une référence à la théorie psychanalytique, pour entraîner l'étudiant futur psychologue au repérage des effets de transfert et de contre-transfert dans la rencontre avec le patient. Le second vise l'approche clinique des groupes en interrogeant l'étudiant du côté de sa propre expérience du groupe pour lui permettre de repérer comment les enjeux attachés à la dynamique groupale croisent dimension personnelle et interpersonnelle. Il s'agira d'apprendre à repérer les processus de groupe conscients et inconscients.</p> <p>Compétences à acquérir : Approfondir ses compétences cliniques du point de vue des méthodes appliquées à la rencontre du ou des patients. Être en capacité de conduire un entretien clinique et d'en identifier les enjeux transféro/contre-transférentiels Être en capacité d'animer des groupes thérapeutiques. Pouvoir identifier les mécanismes psychiques alimentant la dynamique du groupe</p> <p>Prérequis : Etre initié à la méthode clinique de l'entretien. Connaître le référentiel conceptuel psychanalytique. Connaître les théories du groupe.</p> <p>Mots clés : Entretien clinique - Transfert/contre-transfert - Cliniques des groupes - Processus inconscients</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en petits groupes, où l'étudiant apporte sa propre expérience clinique d'entretien et sa propre expérience clinique du groupe pour la soumettre à l'analyse grâce au regard du tiers.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 30h</p>				30h TD
<p>EC - Méthodologie appliquée au lien social et familial</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement vise à acquérir des compétences méthodologiques appliquées au lien social et familial. Il s'organise avec une ouverture sur 3 volets cliniques : la théorie et la pratique du dessin, la théorie et l'analyse clinique des conduites addictives et l'approche théorico-pratique auprès des adolescents.</p> <p>Compétences à acquérir : Savoir s'adapter professionnellement face à des situations de souffrances psychiques variées en ayant à sa disposition des outils théoriques et méthodologiques. Développer son champ de connaissances cliniques et sa capacité à opter pour des outils thérapeutiques adéquats</p> <p>Prérequis : Connaissances en psychopathologie cliniques d'orientation psychodynamique et maîtrise des méthodes cliniques de base en psychologie.</p> <p>Mots clés : Méthodologies cliniques - Outils thérapeutiques - Dessin - Addiction - Adolescence</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 36h</p>				36h TD

UE3 Outils disciplinaires	Coef. 1	Ects : 4	17h	
<p>EC - Recherches et actualités cliniques, psychopathologiques et cliniques sociales</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé intra-mention avec le parcours de Psychologie clinique et psychopathologie intégratives de Nantes et concerne les deux parcours angevins. Il est organisé sous la forme de journées séminaire permettant de présenter des travaux de recherche actuels en psychologie clinique.</p> <p>Compétences à acquérir : Actualiser les connaissances en matière de recherche scientifique en psychologie clinique, psychopathologie et psychologie clinique sociale. S'interroger, participer à des échanges entre chercheurs.</p> <p>Prérequis : Avoir de solides connaissances en psychologie clinique et psychopathologie.</p> <p>Mots clés : Recherche scientifique - Actualités cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Les étudiants de trois parcours de la mention Psychologie se réunissent en alternance sur Angers et sur Nantes pour participer à des journées scientifiques de présentations de travaux de recherche.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 12h</p>			-	12h TD
<p>EC - Préparation à la vie professionnelle</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé entre les parcours "Psychopathologie, psychologie</p>				5h TD

<p>clinique du lien social et familial" et "Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques". Il sera l'objet d'un travail en concertation avec les services du SUIO-IP et engagera l'intervention de professionnels pour informer les étudiants sur la réalité de terrain afin de leur donner les connaissances utiles concernant leurs futurs statuts et les démarches à faire pour rechercher efficacement un emploi. Il visera aussi à faire découvrir le réseau associatif professionnel.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissances du terrain professionnel et ses réalités d'embauche. Connaissances des différents statuts professionnels que peut occuper le psychologue clinicien. Connaissance des réseaux professionnels</p> <p>Mots clés : Réalité professionnelle - Terrain - Embauche - Réseaux - Statuts - SUIO-IP</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en groupe / avec le SUIO-IP.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 5h</p>		
---	--	--

UE4 Travail d'étude et de recherche	Coef. 1	Ects : 9	24h
<p>EC – Stage et analyse de la pratique</p> <p>Descriptif du cours : Stage et analyse de la pratique de stage : 500 heures de stage sur l'année universitaire. Par ailleurs, analyse de la pratique de stage à l'occasion de mise en petits groupes, pour témoigner dans un espace tiers de son expérience de stagiaire et identifier les enjeux institutionnels au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Préparation au pré-rapport de stage.</p> <p>Compétences à acquérir : Expérience pratique et capacité à interroger son positionnement professionnel. Capacité à prendre du recul face à l'expérience clinique et pratique. Capacité à interroger les enjeux institutionnels et à s'en déprendre. Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire</p> <p>Prérequis : Avoir déjà eu lors de sa formation en licence et 1ère année de master une expérience conséquente de stage. Posséder un terrain de stage de 500h pour l'année de M2.</p> <p>Mots clés : Stage - Analyse de la pratique - Institution - Pluridisciplinarité</p> <p>Modalités pédagogiques : Petits groupes de parole pour échanger sur la pratique de stagiaire psychologue et prendre du recul face aux tiers.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 525h</p>			12h TD
<p>EC – Séminaires-conférences : mémoire</p> <p>Descriptif du cours : Séminaire de recherche centré sur la rédaction du pré-projet de mémoire, aide à la construction de la problématique de recherche. Participation au cycle de conférences clinique-recherche organisé par l'équipe pédagogique.</p> <p>Compétences à acquérir : Rédiger un pré-mémoire. Etre en capacité de débattre et d'échanger. Prise de parole en public. Rencontrer d'autres étudiants, des professionnels et des chercheurs.</p> <p>Prérequis : Stage de 500h sur l'année du M2.</p> <p>Mots clés : Pré-projet de mémoire - Conférences - Séminaire</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en petits groupes, avec présence en séminaire et en plus grand groupe lors des Conférences.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 30h</p>			12h TD

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS
M2 Parcours « Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial »
Semestre 4

UE5 Approches cliniques et théoriques	Coef. 1	Ects : 9	45h
<p>EC – Cliniques de la famille</p> <p>Descriptif du cours : La clinique de la famille est étudiée en situations de handicap et de maladie somatiques graves de l'un de ses membres. Les enjeux convoqués sont explorés lorsque le corps est atteint dans le réel selon les théories psychodynamiques contemporaines.</p> <p>Compétences à acquérir : Renforcer ses connaissances théoriques psychodynamiques appliquées au champ clinique du handicap et de la maladie somatique. Etre à l'écoute des enjeux psychiques convoqués lorsque le corps est atteint dans sa réalité. Savoir mettre en place des dispositifs de rencontre clinique adaptés au champ hospitalier</p> <p>Prérequis : Avoir de solides connaissances en psychopathologie et bien maîtriser les concepts associés à la théorie psychodynamique.</p> <p>Mots clés : Famille - Enfant - Maladie somatique - Handicap - Cliniques du corps</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15</p>			15h TD
<p>EC - Psychopathologies et orientations thérapeutiques</p> <p>Descriptif du cours : Le contenu de cet enseignement comporte une approche clinique du sujet enclin aux tentatives de suicides et analyse ce type de passage à l'acte selon des perspectives fondées sur les concepts psychanalytiques et explore les perspectives psychothérapeutiques possibles.</p> <p>Compétences à acquérir : Augmenter ses connaissances en matière de psychopathologie clinique du passage à l'acte. Savoir se positionner dans ses dispositifs thérapeutiques face aux sujets suicidants.</p> <p>Prérequis : Solides connaissances en psychopathologie.</p> <p>Mots clés : Passage à l'acte - Suicide - Psychothérapies</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>			15h TD
<p>EC - Clinique des institutions et processus psychiques:</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement propose une réflexion sur les processus de liaison et de déliaison dans les institutions selon une perspective psychodynamique. Il vise à identifier les défenses institutionnelles et les angoisses partagées par les professionnels confrontés à la souffrance du sujet.</p> <p>Compétences à acquérir : Identifier les processus individuels et groupaux mobilisés au sein de l'institution. Augmenter les connaissances sur le fonctionnement de l'institution et ses enjeux.</p> <p>Prérequis : Posséder des connaissances solides en psychologie clinique et psychopathologie.</p> <p>Mots clés : Institution - Processus psychiques - Liaisons - Déliaisons</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>			15h TD

UE6 Méthodologies cliniques	Coef. 1	Ects : 9	78h
<p>EC – Outils projectifs (interprétation clinique)</p> <p>Descriptif du cours : Enseignement mutualisé entre les deux parcours cliniques angevin de la mention Psychologie. Le contenu du cours porte sur l'examen psychologique de la personnalité, et plus particulièrement sur les méthodes projectives : le test du Rorschach et le TAT/ CAT seront étudiés, selon une perspective psychanalytique appliquée à la clinique de l'adulte comme à la clinique de l'enfant.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissance renforcée des épreuves projectives. Être capable d'interpréter les résultats d'un protocole dans une lecture psychanalytique. Être en mesure de choisir des épreuves adaptées lors de l'examen psychologique du sujet adulte ou enfant.</p> <p>Prérequis : Connaissances de base sur le Rorschach (cotation, passation). Connaissance approfondie de la métapsychologie. Connaissances de base sur l'usage des méthodes projectives dans le cadre de l'examen psychologique.</p> <p>Mots clés : Epreuve projective - TAT - CAT - Rorschach - Enfant - Adulte - Interprétation psychanalytique</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques. Travail sur des protocoles.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 30h</p>			30h TD
<p>EC - Méthodologie appliquée au lien social et familial</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement vise à explorer les méthodes appliquées au lien social et familial en identifiant les enjeux théoriques et pratiques convoqués. Le cours ouvre sur trois champs différents : la clinique de l'adoption, la clinique de la marginalité et la clinique de la migration, en interrogeant la position professionnelle du psychologue dans ces situations.</p> <p>Compétences à acquérir : Augmenter la connaissance des champs cliniques variés dans lesquels le psychologue clinicien peut être conduit à intervenir. Apprendre à questionner son positionnement professionnel et à revisiter ses représentations. Identifier comment les enjeux sociaux et collectifs croisent les enjeux intimes et personnels.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique et clinique du lien social.</p> <p>Mots clés : Pratiques cliniques - Marginalité - Adoption - Migration - Positionnement professionnel</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>			24h TD
<p>EC – Méthodes de recherche en clinique</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement, mutualisé entre les deux parcours angevins de la mention Psychologie, vise à explorer les méthodes de recherche en clinique en présentant des outils spécifiques. Il engage une réflexion également plus générale sur la méthodologie clinique et ses enjeux et entraîne l'étudiant à la réflexion sur la démarche de recherche.</p> <p>Compétences à acquérir : Capacité à construire un projet recherche. Maîtrise des outils et méthodes cliniques appliquées à la recherche. Connaissances renforcées dans le champ de la méthodologie clinique.</p> <p>Prérequis : Avoir déjà réalisé préalablement des travaux de recherche.</p> <p>Mots clés : Méthodologie - Projet recherche - Outils cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Travaux dirigés avec implication des étudiants dans la construction d'un projet recherche.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>			24h TD

UE7 Outils disciplinaires	Coef. 1	Ects : 3	17h
<p>EC - Recherches et actualités cliniques, psychopathologiques et cliniques sociales</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé intra-mention avec le parcours de Psychologie clinique et psychopathologie intégratives de Nantes et concerne les deux parcours angevins. Il est organisé sous la forme de journées séminaire permettant de présenter des travaux de recherche actuels en psychologie clinique.</p> <p>Compétences à acquérir : Actualiser les connaissances en matière de recherche scientifique en psychologie clinique, psychopathologie et psychologie clinique sociale. S'interroger, participer à des échanges entre chercheurs.</p> <p>Prérequis : Avoir de solides connaissances en psychologie clinique et psychopathologie.</p> <p>Mots clés : Recherche scientifique - Actualités cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Les étudiants de trois parcours de la mention Psychologie se réunissent en alternance sur Angers et sur Nantes pour participer à des journées scientifiques de présentations de travaux de recherche.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 12h</p>			12h TD
<p>EC - Préparation à la vie professionnelle</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé entre les parcours "Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial" et "Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques". Il sera l'objet d'un travail en concertation avec les services du SUIO-IP et engagera l'intervention de professionnels pour informer les étudiants sur la réalité de terrain afin de leur donner les connaissances utiles concernant leurs futurs statuts et les démarches à faire pour rechercher efficacement un emploi. Il visera aussi à faire découvrir le réseau associatif professionnel.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissances du terrain professionnel et ses réalités d'embauche. Connaissances des différents statuts professionnels que peut occuper le psychologue clinicien. Connaissance des réseaux professionnels</p> <p>Mots clés : Réalité professionnelle - Terrain - Embauche - Réseaux - Statuts - SUIO-IP</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en groupe / avec le SUIO-IP.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 10h</p>			5h TD

UE8 Travail d'étude et de recherche	Coef. 1	Ects : 9	24h
<p>EC – Stage et analyse de la pratique</p> <p>Descriptif du cours : Stage et analyse de la pratique de stage : 500 heures de stage sur l'année universitaire. Par ailleurs, analyse de la pratique de stage à l'occasion de mise en petits groupes, pour témoigner dans un espace tiers de son expérience de stagiaire et identifier les enjeux institutionnels au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Préparation au pré-rapport de stage.</p> <p>Compétences à acquérir : Expérience pratique et capacité à interroger son positionnement professionnel. Capacité à prendre du recul face à l'expérience clinique et pratique. Capacité à interroger les enjeux institutionnels et à s'en déprendre. Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Prérequis : Avoir déjà eu lors de sa formation en licence et 1ère année de master une expérience conséquente de stage. Posséder un terrain de stage de 500h pour l'année de M2.</p> <p>Mots clés : Stage - Analyse de la pratique - Institution - Pluridisciplinarité</p> <p>Modalités pédagogiques : Petits groupes de parole pour échanger sur la pratique de stagiaire psychologue et prendre du recul face aux tiers.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 525h</p>			12h TD
<p>EC – Séminaires-conférences : mémoire</p> <p>Descriptif du cours : Séminaire de recherche centré sur la rédaction du mémoire, aide à la méthodologie et à l'analyse des données. Participation au cycle de conférences clinique-recherche organisé par l'équipe pédagogique.</p> <p>Compétences à acquérir : Rédiger un mémoire. Etre en capacité de débattre et d'échanger. Prise de parole en publique. Rencontrer d'autres étudiants, des professionnels et des chercheurs.</p> <p>Prérequis : Stage de 500h sur l'année du M2.</p> <p>Mots clés : Mémoire - Conférences - Séminaire</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en petits groupes, avec présence en séminaire et en plus grand groupe lors des Conférences.</p>			12h TD

Volume horaire de travail personnel : 30h		
--	--	--

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS
M2 Parcours « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques »,
Semestre 3

UE1 Approches cliniques et théoriques	Coef. 1	Ects : 9	45h
<p>EC – Contextes traumatiques : handicap et maladie</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours aborde les dimensions psychologiques du contexte traumatique lié à la situation de handicap et/ou de maladie. Les enjeux psychiques du handicap et de la maladie sont étudiés tant au niveau individuel qu'au niveau des relations aux autres.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaître le champ clinique du traumatisme lié au handicap et/ou à la maladie. Maîtriser les théories du traumatisme.</p> <p>Prérequis : Solides connaissances en psychologie clinique, psychopathologie et/ou psychologie clinique sociale.</p> <p>Mots clés : Contextes traumatiques - Handicap - Maladie</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours en groupe de promotion apportant des connaissances théoriques illustrées par des situations cliniques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15</p>			15h TD
<p>EC - Etudes cliniques du traumatisme chez l'enfant et l'adolescent</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours centré sur les problématiques traumatiques chez l'enfant et l'adolescent présente des approches cliniques dans les différentes situations et en fonction des institutions.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaître les processus psychologiques chez l'enfant et l'adolescent. Découvrir des pratiques cliniques du champ traumatique. Développer une maîtrise et une spécialisation dans le domaine du traumatisme chez l'enfant et l'adolescent.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique, psychopathologie et/ou psychologie clinique sociale.</p> <p>Mots clés : Traumatisme - Enfant - Adolescent</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours en groupe de promotion apportant des connaissances théoriques illustrées par des situations cliniques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>			15h TD
<p>EC - Connaissance des structures d'accueil du traumatisme</p> <p>Descriptif du cours : Des responsables d'établissements ou de structures accompagnant le traumatisme et des professionnels du contexte traumatique viendront présenter le public accueilli, les problématiques psychologiques et les actions d'accompagnement mises en place, ainsi que le fonctionnement de ces institutions.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissance large des structures et contextes d'accueil du traumatisme. Identifier les problématiques connexes aux contextes cliniques du traumatisme. Connaître les pratiques cliniques dans le champ du traumatisme.</p> <p>Mots clés : Traumatisme - Institutions - Accueil - Contextes cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours en groupe de promotion centré sur l'échange avec les intervenants autour des pratiques institutionnelles impliquées dans l'accompagnement du traumatisme.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>			15h TD

UE2 Méthodologies cliniques	Coef. 1	Ects : 8	66h	
<p>EC - Interventions psychologiques</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours aborde l'aspect individuel et groupal des interventions psychologiques auprès du sujet traumatisé. Le cours amène à explorer les enjeux thérapeutiques face à l'effroi et à la répétition traumatogène et conduit les étudiants à interroger leurs propres représentations de la question du trauma.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissance des outils de médiation. Approfondissement des psychopathologies traumatiques. Entraînement aux postures cliniques à visées thérapeutiques.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique, psychopathologie et/ou psychologie clinique sociale.</p> <p>Mots clés : Psychothérapie - Suivi individuel - Expérience groupale - Traumatisme - Médiation</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours en groupe de promotion permettant d'apporter des éléments théoriques relatifs aux interventions psychologiques mais également proposant des mises en situations et utilisations d'outils de médiation.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 30h</p>				30h TD
<p>EC - Méthodologie appliquée aux psychotraumatismes</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours aborde différentes méthodologies en contextes cliniques liés à l'expérience du traumatisme. Il fait référence aux traumatismes collectifs et individuels. Il étudie les intérêt du recours au récit et à l'analyse des parcours et ouvre à la présentation clinique de pratiques professionnelles diversifiées.</p> <p>Compétences à acquérir : Accompagner psychologiquement les personnes ayant subis des traumatismes. Maîtriser les outils de narration, en individuel ou en groupe, en situation de traumatisme. Découvrir des pratiques et terrains professionnels variés.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique, psychopathologie et/ou psychologie clinique sociale.</p> <p>Mots clés : Parcours - Récit - Approche biographique - Narration - Traumatisme collectif</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours en groupe de promotion permettant d'apporter des éléments cliniques, théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 36h</p>				36h TD
UE3 Outils disciplinaires	Coef. 1	Ects : 4	17h	
<p>EC - Recherches et actualités cliniques, psychopathologiques et cliniques sociales</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé intra-mention avec le parcours de Psychologie clinique et psychopathologie intégratives de Nantes et concerne les deux parcours angevins. Il est organisé sous la forme de journées séminaire permettant de présenter des travaux de recherche actuels en psychologie clinique.</p> <p>Compétences à acquérir : Actualiser les connaissances en matière de recherche scientifique en psychologie clinique, psychopathologie et psychologie clinique sociale. S'interroger, participer à des échanges entre chercheurs.</p> <p>Mots clés : Recherche scientifique - Actualités cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Les étudiants de trois parcours de la mention Psychologie se réunissent en alternance sur Angers et sur Nantes pour participer à des journées scientifiques de présentations de travaux de recherche.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 12h</p>				12h TD
<p>EC - Préparation à la vie professionnelle</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé entre les parcours "Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial" et "Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques". Il sera l'objet d'un travail en concertation avec les services du SUIO-IP et engagera l'intervention de professionnels pour informer les étudiants sur la réalité de terrain afin de leurs donner les connaissances utiles concernant leurs futurs statuts et les démarches à faire pour rechercher efficacement un emploi. Il visera aussi à faire découvrir le réseau associatif professionnel.</p>				5h TD

<p>Compétences à acquérir : Connaissances du terrain professionnel et ses réalités d'embauche. Connaissances des différents statuts professionnels que peut occuper le psychologue clinicien. Connaissance des réseaux professionnels</p> <p>Mots clés : Réalité professionnelle - Terrain - Embauche - Réseaux - Statuts - SUIO-IP</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en groupe / avec le SUIO-IP.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 10h</p>		
---	--	--

UE4 Travail d'étude et de recherche	Coef. 1	Ects : 9	24h	
EC – Stage et analyse de la pratique				
<p>Descriptif du cours : Stage et analyse de la pratique de stage : 500 heures de stage sur l'année universitaire. Par ailleurs, analyse de la pratique de stage à l'occasion de mise en petits groupes, pour témoigner dans un espace tiers de son expérience de stagiaire et identifier les enjeux institutionnels au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Préparation au pré-rapport de stage.</p> <p>Compétences à acquérir : Expérience pratique et capacité à interroger son positionnement professionnel. Capacité à prendre du recul face à l'expérience clinique et pratique. Capacité à interroger les enjeux institutionnels et à s'en déprendre. Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire</p> <p>Prérequis : Avoir déjà eu lors de sa formation en licence et 1ère année de master une expérience conséquente de stage. Posséder un terrain de stage de 500h pour l'année de M2.</p> <p>Mots clés : Stage - Analyse de la pratique - Institution - Pluridisciplinarité</p> <p>Modalités pédagogiques : Petits groupes de parole pour échanger sur la pratique de stagiaire psychologue et prendre du recul face aux tiers.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 525h</p>				12h TD
EC – Séminaires-conférences : mémoire – 12h				
<p>Descriptif du cours : Séminaire de recherche centré sur la rédaction du pré-projet de mémoire, aide à la construction de la problématique de recherche. Participation au cycle de conférences clinique-recherche organisé par l'équipe pédagogique.</p> <p>Compétences à acquérir : Rédiger un pré-mémoire. Etre en capacité de débattre et d'échanger. Prise de parole en public. Rencontrer d'autres étudiants, des professionnels et des chercheurs.</p> <p>Prérequis : Stage de 500h sur l'année du M2.</p> <p>Mots clés : Pré-projet de mémoire - Conférences - Séminaire</p> <p>Modalités pédagogiques : Travail en petits groupes, avec présence en séminaire et en plus grand groupe lors des Conférences.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 30h</p>				12h TD

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

M2 Parcours « Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques », Semestre 4

UE5 Approches cliniques et théoriques	Coef. 1	Ects : 9	45h	
EC – Contexte clinique de l'exil				
<p>Descriptif du cours : Ce cours aborde les dimensions psychologiques du contexte lié à l'exil dans son caractère individuel ou familial. Il approfondit la notion de parcours en observant l'impact psychologique du contexte social du pays de départ, des conditions de départ, de voyage et d'accueil.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissance de la symptomatologie liée à la situation d'exil. Identifier la spécificité des parcours des sujets en situation d'exil. Repérer les enjeux individuels et familiaux liés aux parcours d'exil.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique, psychopathologie et/ou psychologie clinique sociale.</p> <p>Mots clés : Famille - Enfant - Maladie somatique - Handicap - Cliniques du corps</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p>				15h TD

Volume horaire de travail personnel : 15		
<p>EC - Etudes cliniques du traumatisme chez l'adulte</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours propose d'aborder la question de la transmission de l'expérience traumatique entre et à travers les générations dans un référentiel théorique prenant appui sur les apports contemporains de la psychanalyse.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissance des théories de la transmission associée à la question du traumatisme. Capacité à interroger les enjeux inconscients impliqués dans les situations de répétition liées au trauma. Identifier la spécificité des enjeux du transfert dans la rencontre avec le sujet traumatisé.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique, psychopathologie et connaissances dans le champ psychanalytique.</p> <p>Mots clés : Transmission - Inconscient - Traumatisme - répétition - transgénérationnel</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours en groupe de promotion apportant des connaissances théoriques illustrées par des situations cliniques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>		15h TD
<p>EC - Connaissance des structures d'accueil du traumatisme</p> <p>Descriptif du cours : Des responsables d'établissements ou de structures accompagnant le traumatisme et des professionnels du contexte traumatique viendront présenter le public accueilli, les problématiques psychologiques et les actions d'accompagnement mises en place, ainsi que le fonctionnement de ces institutions.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissance large des structures et contextes d'accueil du traumatisme. Identifier les problématiques connexes aux contextes cliniques du traumatisme. Connaître les pratiques cliniques dans le champ du traumatisme.</p> <p>Mots clés : Traumatisme - Institutions - Accueil - Contextes cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Cours en groupe de promotion apportant centré sur l'échange avec les intervenants autour des pratiques institutionnelles impliquées dans l'accompagnement du traumatisme.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 15h</p>		15h TD

UE6 Méthodologies cliniques	Coef. 1	Ects : 9	78h
<p>EC – Outils projectifs (interprétation clinique)</p> <p>Descriptif du cours : Enseignement mutualisé entre les deux parcours cliniques angevin de la mention Psychologie. Le contenu du cours porte sur l'examen psychologique de la personnalité, et plus particulièrement sur les méthodes projectives : le test du Rorschach et le TAT/ CAT seront étudiés, selon une perspective psychanalytique appliquée à la clinique de l'adulte comme à la clinique de l'enfant.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissance renforcée des épreuves projectives. Être capable d'interpréter les résultats d'un protocole dans une lecture psychanalytique. Être en mesure de choisir des épreuves adaptées lors de l'examen psychologique du sujet adulte ou enfant.</p> <p>Prérequis : Connaissances de base sur le Rorschach (cotation, passation). Connaissance approfondie de la métapsychologie. Connaissances de base sur l'usage des méthodes projectives dans le cadre de l'examen psychologique.</p> <p>Mots clés : Epreuve projective - TAT - CAT - Rorschach - Enfant - Adulte - Interprétation psychanalytique</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques. Travail sur des protocoles.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 30h</p>			30h TD

<p>EC - Méthodes appliquées aux psychotraumatismes</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement porte sur les enjeux traumatiques liés à l'avancée en âge et ouvre par ailleurs une réflexion sur l'expérience traumatique liée à la maladie grave et les stratégies de défense convoquées chez les équipes accompagnant les patients. Des outils d'évaluation et d'intervention adaptés à ces contextes seront présentés.</p> <p>Compétences à acquérir : Acquérir des connaissances concernant la clinique du sujet âgé. Mobiliser des savoirs sur la maladie grave et les enjeux traumatiques et post-traumatiques. Savoir appréhender les difficultés des équipes soignantes confrontées à la clinique de la douleur et aux expressions somatoformes. Maîtriser des outils adaptés aux contextes traumatiques.</p> <p>Prérequis : Connaissances solides en psychologie clinique.</p> <p>Mots clés : Vieillesse - Maladie grave - Traumatisme - Post-traumatisme - Clinique de la douleur - Epuisement des soignants</p> <p>Modalités pédagogiques : Apports cliniques théoriques et pratiques.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>		24h TD	
<p>EC - Méthodes de recherche en clinique</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement, mutualisé entre les deux parcours angevins de la mention Psychologie, vise à explorer les méthodes de recherche en clinique en présentant des outils spécifiques. Il engage une réflexion également plus générale sur la méthodologie clinique et ses enjeux et entraîne l'étudiant à la réflexion sur la démarche de recherche.</p> <p>Compétences à acquérir : Capacité à construire un projet recherche. Maîtrise des outils et méthodes cliniques appliquées à la recherche. Connaissances renforcées dans le champ de la méthodologie clinique.</p> <p>Prérequis : Avoir déjà réalisé préalablement des travaux de recherche.</p> <p>Mots clés : Méthodologie - Projet recherche - Outils cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Travaux dirigés avec implication des étudiants dans la construction d'un projet recherche.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 24h</p>		24h TD	
<p>UE7 Outils disciplinaires</p>	<p>Coef. 1</p>	<p>Ects : 3</p>	<p>17h</p>
<p>EC - Recherches et actualités cliniques, psychopathologiques et cliniques sociales</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé intra-mention avec le parcours de Psychologie clinique et psychopathologie intégratives de Nantes et concerne les deux parcours angevins. Il est organisé sous la forme de journées séminaire permettant de présenter des travaux de recherche actuels en psychologie clinique.</p> <p>Compétences à acquérir : Actualiser les connaissances en matière de recherche scientifique en psychologie clinique, psychopathologie et psychologie clinique sociale. S'interroger, participer à des échanges entre chercheurs.</p> <p>Prérequis : Avoir de solides connaissances en psychologie clinique et psychopathologie.</p> <p>Mots clés : Recherche scientifique - Actualités cliniques</p> <p>Modalités pédagogiques : Les étudiants de trois parcours de la mention Psychologie se réunissent en alternance sur Angers et sur Nantes pour participer à des journées scientifiques de présentations de travaux de recherche.</p> <p>Volume horaire de travail personnel : 12h</p>	-	12h TD	
<p>EC - Préparation à la vie professionnelle</p> <p>Descriptif du cours : Cet enseignement est mutualisé entre les parcours "Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial" et "Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques". Il sera l'objet d'un travail en concertation avec les services du SUIO-IP et engagera l'intervention de professionnels pour informer les étudiants sur la réalité de terrain afin de leur donner les connaissances utiles concernant leurs futurs statuts et les démarches à faire pour rechercher efficacement un emploi. Il visera aussi à faire découvrir le réseau associatif professionnel.</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissances du terrain professionnel et ses réalités d'embauche. Connaissances des différents statuts professionnels que peut occuper le psychologue clinicien. Connaissance des réseaux professionnels</p>		5h TD	

Mots clés : Réalité professionnelle - Terrain - Embauche - Réseaux - Statuts - SUIO-IP Modalités pédagogiques : Travail en groupe / avec le SUIO-IP. Volume horaire de travail personnel : 10h		
---	--	--

UE8 Travail d'étude et de recherche	Coef. 1	Ects : 9	24h
EC – Stage et analyse de la pratique Descriptif du cours : Stage et analyse de la pratique de stage : 500 heures de stage sur l'année universitaire. Par ailleurs, analyse de la pratique de stage à l'occasion de mise en petits groupes, pour témoigner dans un espace tiers de son expérience de stagiaire et identifier les enjeux institutionnels au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Préparation au rapport de stage. Compétences à acquérir : Expérience pratique et capacité à interroger son positionnement professionnel. Capacité à prendre du recul face à l'expérience clinique et pratique. Capacité à interroger les enjeux institutionnels et à s'en déprendre. Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire Prérequis : Avoir déjà eu lors de sa formation en licence et 1ère année de master une expérience conséquente de stage. Posséder un terrain de stage de 500h pour l'année de M2. Mots clés : Stage - Analyse de la pratique - Institution - Pluridisciplinarité Modalités pédagogiques : Petits groupes de parole pour échanger sur la pratique de stagiaire psychologue et prendre du recul face aux tiers. Volume horaire de travail personnel : 525h			12h TD
EC – Séminaires-conférences : mémoire Descriptif du cours : Séminaire de recherche centré sur la rédaction du mémoire, aide à la méthodologie et à l'analyse des données. Participation au cycle de conférences clinique-recherche organisé par l'équipe pédagogique. Compétences à acquérir : Rédiger un mémoire. Etre en capacité de débattre et d'échanger. Prise de parole en publique. Rencontrer d'autres étudiants, des professionnels et des chercheurs. Prérequis : Stage de 500h sur l'année du M2. Mots clés : Mémoire - Conférences - Séminaire Modalités pédagogiques : Travail en petits groupes, avec présence en séminaire et en plus grand groupe lors des Conférences. Volume horaire de travail personnel : 30h			12h TD

MODALITES DE contrôle DES CONNAISSANCES
M1 mention PSYCHOLOGIE - SEMESTRE 1 - Total d'heures semestre impair : 231h

*UE : Unité d'Enseignement

*ECTS : European Credit Transfer System (système européen de transfert de crédits)

			1^{ère} Session		2^{ème} Session
UE 1 Théorie disciplinaire	12 ECTS	Coef. 3	ASSIDUS et DA		ASSIDUS et DA
EC Contextes cliniques : groupes et sujets du groupe	4	1	CT : 1 écrit de 2h00		CT : 1 écrit de 2h00
EC Cliniques du traumatisme : théories et modèles	4	1	CT : 1 écrit de 2h00		CT : 1 écrit de 2h00
EC Psychopathologies - Adulte	4	1	CT : 1 écrit de 2h00		CT : 1 écrit de 2h00

			1^{ère} Session		2^{ème} Session
UE2 Méthodologie disciplinaire*	4 ECTS	Coef. 1	ASSIDUS et DA		ASSIDUS et DA
EC Introduction à la recherche en psychologie clinique*	4	1	CT : 1 écrit de 1h00		CT : 1 écrit de 1h00

			1^{ère} Session		2^{ème} Session
UE3 Outils disciplinaires	4 ECTS	Coef. 1	ASSIDUS	DA	ASSIDUS et DA
EC Réflexions épistémologiques dans le champ clinique	4	1	1 Dossier	CT : 1 écrit de 1h00	CT : 1 écrit de 1h00

			1^{ère} Session		2^{ème} Session
UE4 Travail d'étude et de recherche	6 ECTS	Coef. 1	ASSIDUS et DA		ASSIDUS et DA
EC Séminaire, mémoire	3	1	Fiche à rendre (3 fiches de lecture) + Validation par la présence		Fiche à rendre (3 fiches de lecture) + Validation par la présence
EC Stage et suivi de stage (14 jours ouvrables=98h)	3	1	Validation par la présence + Convention de stage signée		

			1^{ère} Session		2^{ème} Session
UE5 Transversale*	4 ECTS	Coef. 1	ASSIDUS	DA	ASSIDUS et DA
EC Langue	2	1	CC	Oral	Oral
EC conduite de projets*	2	1	CC Fiche de projet	Oral	Oral

Conditions de validation du semestre 1 :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE.

Les UE sont acquises par compensation des EC qui les composent affectés de leur coefficient. L'UE acquise est capitalisée sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre d'ects préalablement définis.

Au sein d'une UE les EC acquis (note égale ou supérieure à 10/20) sont capitalisés, ne sont donc à repasser dans l'UE que les EC échoués (note inférieure à 10/20).

Les UE de manière générale se compensent entre elles, notamment au S1 c'est le cas pour les UE1, UE2, UE3 et UE5.

En revanche, attention l'UE4 n'est pas compensable avec les autres. Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 ects.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
M1 mention PSYCHOLOGIE - SEMESTRE 2 – Total d'heures : 225 h

*UE : Unité d'Enseignement et de Formation

*ECTS : European Credit Transfer System (système européen de transfert de crédits)

			1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
UE6 Théorie disciplinaire	12 ECTS	Coef. 3	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
Contextes cliniques : Champ social et familial, Institutions	4	1	CT : 1 écrit de 2h00	CT : 1 écrit de 2h00
Victimologie et Clinique du lien social	4	1	CT : 1 écrit de 2h00	CT : 1 écrit de 2h00
Psychopathologies et rencontres cliniques - Enfant/adolescent - Liens d'attachement	4	1	CT : 1 écrit de 2h00	CT : 1 écrit de 2h00

			1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
UE7 Méthodologie disciplinaire	4 ECTS	Coef.1	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Examen psychologique et méthodes cliniques	4	1	CT : 1 écrit de 2h00	CT : 1 écrit de 2h00

			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session
UE8 Outils disciplinaires	3 ECTS	Coef. 1	ASSIDUS	DA	ASSIDUS et DA
EC Outils projectifs (passation et cotation)	3	1	1 dossier	CT : 1 écrit de 1h00	CT : 1 écrit de 1h00

			1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
UE9 Travail d'étude et de recherche	8 ECTS	Coef. 3	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Séminaire, mémoire, soutenance	6	2		
Séminaire			Validation par la présence	-
mémoire		1	Dépôt mémoire	Dépôt mémoire
soutenance		1	Oral	Oral
EC Stage et suivi de stage (14 jours ouvrables = 98h)	2	-	Validation par la présence	-
		1	Rapport de stage	Rapport de stage

			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session
UE10 Transversale	3 ECTS	Coef. 1	ASSIDUS	DA	ASSIDUS et DA
EC Langue	2	1	CC	Oral	Oral
EC Ethique et déontologie	2	1	CC	CT : 1 écrit de 1h00	CT : 1 écrit de 1h00

Conditions de validation du semestre 2 : Les UE sont acquises par compensation des EC qui les composent affectés de leur coefficient. L'UE acquise est capitalisée sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre d'ects préalablement définis. Au sein d'une UE les EC acquis (note égale ou supérieure à 10/20) sont capitalisés, ne sont donc à repasser dans l'UE que les EC échoués (note inférieure à 10/20).

Les UE de manière générale se compensent entre elles, notamment au S2 c'est le cas pour les UE6, UE7, UE8 et UE10. En revanche, l'UE9 n'est pas compensable avec les autres, pour la valider il faut nécessairement obtenir la note minimum de 10/20. De plus, au sein de l'UE9, les EC ne sont pas compensables entre elles. Autrement dit pour valider l'UE9 il faut avoir obtenu au minimum la note moyenne de 10/20 au mémoire et à sa soutenance et avoir obtenu au minimum la note moyenne de 10/20 au rapport de stage et à sa soutenance. Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 ects.

Conditions de validation du master 1 : L'année M1 est validée dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10/20 dès la première session. **Attention :** Règle de compensation. Une note en dessous de 8/20 à l'une des matières dans les UE1 du S1 et UE6 du S2 : la compensation est bloquée. L'étudiant doit se présenter à nouveau à l'examen pour la/les matières concernées. Par contre il conserve les notes obtenues aux EC égales ou supérieures à 8/20. La validation du master 1 psychologie est subordonnée à l'obtention de la note plancher de 13/20 au mémoire (UE9, EC Séminaire, Mémoire du Semestre 2).

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
M2 – Psychologie parcours - Psychopathologie, Psychologie Clinique du Lien Social et Familial
SEMESTRE 3 - Total d'heures : 152 h

*UE : Unité d'Enseignement

*ECTS : European Credit Transfer System (système européen de transfert de crédits)

UE1 Approches cliniques et théoriques			1^{ère} Session	2^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
	ECTS 9	Coef. 1		
EC Clinique de la famille	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Psychopathologies et orientations thérapeutiques	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Clinique des institutions et processus psychiques	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30

UE2 Méthodologies cliniques			1^{ère} Session	2^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
	ECTS 8	Coef. 1		
EC Méthodes cliniques fondamentales	4	1	1 Dossier	1 Dossier
EC Méthodologie appliquée au lien social et familial	4	1	1 Dossier	1 Dossier

UE3 Outils disciplinaires			1^{ère} Session	2^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
	ECTS 4	Coef. 1		
EC Recherches et actualités cliniques	2	1	Validation par la présence	1 Dossier (note de synthèse)
EC Préparation à la vie professionnelle	2	1	Validation par la présence	Oral (attestation SUIOP)

UE4 Travail d'étude et de recherche			1^{ère} Session	2^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
	ECTS 9	Coef. 1		
EC Stage	3		Validation par la présence	-
EC Analyse de la pratique	3	1	Validation par la présence + Pré-rapport de stage	Oral
EC Séminaire-conférences : mémoire	3	1	Validation par la présence + Projet de mémoire	Oral

Conditions de validation du semestre 3 :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE.

Les UE sont acquises par compensation des EC qui les composent affectés de leur coefficient. L'UE acquise est capitalisée sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre d'ects préalablement définis.

Au sein d'une UE les EC acquis (note égale ou supérieure à 10/20) sont capitalisés, ne sont donc à repasser dans l'UE que les EC échoués (note inférieure à 10/20).

Les UE de manière générale se compensent entre elles, notamment au S3 c'est le cas pour les UE1 et UE2. En revanche, l'UE3 étant validée par la présence à la session 1 ne se compense pas et, attention, l'UE4 n'est pas compensable avec les autres, pour la valider il faut donc nécessairement obtenir la note minimum de 10/20.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 ects.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
M2 2P CLSF - SEMESTRE 4 - Total d'heures : 164 h

*UE : Unité d'Enseignement et de Formation

*ECTS : European Credit Transfer System (système européen de transfert de crédits)

UE5 Approches cliniques et théoriques			1^{ère} Session	2^{ème} Session
	ECTS 9	Coef.	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Clinique de la famille	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Psychopathologies et orientations thérapeutiques	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Clinique des institutions et processus psychiques	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30

UE6 Méthodologies cliniques			1^{ère} Session	2^{ème} Session
	ECTS 9	Coef. 1	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Outils projectifs (interprétation clinique)	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Méthodes appliquées au lien social et familial	3	1	1 Dossier	1 Dossier
EC Méthodes de recherche en clinique	3	1	1 Dossier ou Oral	1 Dossier

UE7 Outils disciplinaires			1^{ère} Session	2^{ème} Session
	ECTS 3	Coef. 1	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Recherches et actualités cliniques	2	1	Validation par la présence	1 Dossier (note de synthèse)
EC Préparation à la vie professionnelle	1	1	Validation par la présence	Oral (attestation SUIOP)

UE8 Travail d'Etude et de Recherche			1^{ère} Session	2^{ème} Session
	ECTS 9	Coef. 1	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Stage	3	-	Assiduité + évaluation du stage par le psychologue référent	Assiduité + évaluation du stage par le psychologue référent
EC Analyse de la pratique	3	1	Validation par la présence + rapport de stage (écrit+ soutenance)	rapport de stage (écrit + soutenance)
EC Séminaire-conférences : mémoire	3	2	Validation par la présence	Validation par la présence
	3	2	mémoire	mémoire
	3	2	soutenance	soutenance

Conditions de validation du semestre 2 :

Les UE sont acquises par compensation des EC qui les composent affectés de leur coefficient. L'UE acquise est capitalisée sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre d'ects préalablement définis.

Au sein d'une UE les EC acquis (note égale ou supérieure à 10/20) sont capitalisés, ne sont donc à repasser dans l'UE que les EC échoués (note inférieure à 10/20).

Les UE de manière générale se compensent entre elles, notamment au S4 c'est le cas pour les UE5 et UE6. En revanche, l'UE7 étant validée par la présence à la session 1 ne se compense pas et, attention, l'UE8 n'est pas compensable avec les autres, pour la valider il faut donc nécessairement obtenir la note minimum de 10/20.

De plus, au sein de l'UE8 les EC ne sont pas compensables entre elles. Autrement dit pour valider l'UE8 il faut avoir obtenu au minimum la note de 10/20 au mémoire et avoir obtenu au minimum la note de 10/20 au rapport de stage.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 ects.

Conditions de validation du master 2 :

L'année M2 est validée dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10/20 dès la première session.

Attention : Règle de compensation : Une note en dessous de 8/20 à l'une des matières dans les UE1 du S3 et UE5 du S4 : la compensation est bloquée. L'étudiant doit se présenter à nouveau à l'examen pour la/les matières concernées. Par contre il conserve les notes obtenues aux EC égales ou supérieures à 8/20.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
M2 – Psychologie parcours - Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques
M2 PTP 2C - SEMESTRE 3 - Total d'heures : 152 h

*UE : Unité d'Enseignement

*ECTS : European Credit Transfer System (système européen de transfert de crédits)

				1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
UE1 Approches cliniques et théoriques		ECTS 9	Coef. 1	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Contextes traumatiques : handicap et maladie	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30	
EC Etudes cliniques du traumatisme enfant adolescent	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30	
EC Connaissance des structures d'accueil du traumatisme	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30	

				1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
UE2 Méthodologies cliniques		ECTS 8	Coef. 1	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Interventions psychologiques	4	1	1 Dossier	1 Dossier	
EC Méthodologie appliquée aux psychotraumatismes	4	1	1 Dossier	1 Dossier	

				1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
UE3 Outils disciplinaires		ECTS 4	Coef. 1	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Recherches et actualités cliniques	2	1	Validation par la présence	1 Dossier (note de synthèse)	
EC Préparation à la vie professionnelle	2	1	Validation par la présence	Oral (attestation SUIOP)	

				1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
UE4 Travail d'étude et de recherche		ECTS 9	Coef.	ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
EC Stage	3		Validation par la présence	-	
EC Analyse de la pratique	3	1	Validation par la présence + Pré-rapport de stage	Oral	
EC Séminaire-conférences : mémoire	3	2	Validation par la présence + Projet de mémoire	Oral	

Conditions de validation du semestre 3 :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE.

Les UE sont acquises par compensation des EC qui les composent affectés de leur coefficient.

L'UE acquise est capitalisée sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre d'ects préalablement définis.

Au sein d'une UE les EC acquis (note égale ou supérieure à 10/20) sont capitalisés, ne sont donc à repasser dans l'UE que les EC échoués (note inférieure à 10/20).

Les UE de manière générale se compensent entre elles, notamment au S3 c'est le cas pour les UE1 et UE2.

En revanche, l'UE3 étant validée par la présence à la session 1 ne se compense pas et, attention, l'UE4 n'est pas compensable avec les autres, pour la valider il faut donc nécessairement obtenir la note minimum de 10/20.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 ects.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
M2 PTP 2C - SEMESTRE 4 - Total d'heures : 164 h**

*UE : Unité d'Enseignement et de Formation - *ECTS : European Credit Transfer System (système européen de transfert de crédits)

	ECTS 9	Coef.1	1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
UE5 Approches cliniques et théoriques				
EC Contexte clinique de l'exil	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Etudes cliniques du traumatisme chez l'adulte	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Connaissance des structures d'accueil du traumatisme	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30

	ECTS 9	Coef. 1	1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
UE6 Méthodologies cliniques				
EC Outils projectifs (interprétation clinique)	3	1	CT : 1 écrit de 1h30	CT : 1 écrit de 1h30
EC Méthodes appliquées aux psychotraumatismes	3	1	1 Dossier	1 Dossier
EC Méthodes de recherche en clinique	3	1	1 Dossier ou Oral	1 Dossier

	ECTS 3	Coef. 1	1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
UE7 Outils disciplinaires				
EC Recherches et actualités cliniques	2	1	Validation par la présence	1 Dossier (note de synthèse)
EC Préparation à la vie professionnelle	1	1	Validation par la présence	Oral (attestation SUIOP)

	ECTS 9	Coef. 1	1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
			ASSIDUS et DA	ASSIDUS et DA
UE8 Travail d'Etude et de Recherche				
EC Stage	3	-	Assiduité + évaluation du stage par le psychologue référent	Assiduité + évaluation du stage par le psychologue référent
EC Analyse de la pratique	3	1	Validation par la présence	-
			rapport de stage	rapport de stage
			soutenance	soutenance
EC Séminaire-conférences : mémoire	3	2	Validation par la présence	Validation par la présence
			mémoire	mémoire
			soutenance	soutenance

Conditions de validation du semestre 4 : Les UE sont acquises par compensation des EC qui les composent affectés de leur coefficient. L'UE acquise est capitalisée sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre d'ects préalablement définis. Au sein d'une UE les EC acquis (note égale ou supérieure à 10/20) sont capitalisés, ne sont donc à repasser dans l'UE que les EC échoués (note inférieure à 10/20). Les UE de manière générale se compensent entre elles, notamment au S4 c'est le cas pour les UE5 et UE6. En revanche, l'UE7 étant validée par la présence à la session 1 ne se compense pas et, attention, l'UE8 n'est pas compensable avec les autres, pour la valider il faut donc nécessairement obtenir la note minimum de 10/20.

De plus, au sein de l'UE8 les EC ne sont pas compensables entre elles. Autrement dit pour valider l'UE8 il faut avoir obtenu au minimum la note de 10/20 au mémoire et avoir obtenu au minimum la note de 10/20 au rapport de stage.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 ects.

Validation d'année de Master 2 : L'année M2 est validée dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10/20 dès la première session. Attention : Règle de compensation : Une note en dessous de 8/20 à l'une des matières dans les UE1 du S3 et UE5 du S4 : la compensation est bloquée. L'étudiant doit se présenter à nouveau à l'examen pour la/les matières concernées. Par contre il conserve les notes obtenues aux EC égales ou supérieures à 8/20.

Modalités de contrôle des connaissances

Règles communes de contrôle des connaissances

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Les dispositions spécifiques sont fixées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation.

Dispositions votées à la commission Formation et vie universitaire du 1er juillet 2019

Trois modes d'évaluation des éléments constitutifs

	Session initiale (Session 1)					Session de rattrapage (Session 2)			
	Assidus		Dispensé Assiduité (DA)		Session de Remplacement si possible	Assidus		Dispensé Assiduité (DA)	
Mode d'évaluation	CT	écrit ou oral	CT	écrit ou oral		CT	écrit ou oral	CT	écrit ou oral
	CC + CT	Ecrit ou oral	CT	écrit ou oral	Uniquement pour les absences justifiées aux CC	CC reporté + CT	écrit ou oral	CT	écrit ou oral
						CT			
	CC		CT	écrit ou oral	Uniquement pour les absences justifiées aux CC	CC reporté		CT	écrit ou oral
						CT			

Précisions pour les CC :

- Moyenne de 2 notes minimum
- Un rapport variant de 1 à 2 maximum entre les évaluations
- Si EC <13h, 1 note suffit

NIVEAU M

Préalable : L'organisation du master est semestrielle. Les examens sont obligatoirement organisés à l'issue de chaque semestre d'enseignement.

Inscription - Redoublement

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite par semestre.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau M est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études. Après avis du jury, le président peut autoriser le maintien de l'étudiant dans sa formation.

Modes de contrôle

Pour les étudiants assidus, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires ou par un examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations effectuées par UE pendant le semestre.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Validation – capitalisation – compensation

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

⇒ Un **élément constitutif** d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire à l'autre. Les règles de conservation, d'une session à l'autre d'une même année, des résultats d'un EC sont précisés dans le règlement propre à chaque formation.

⇒ Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leur coefficient.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre. Elle n'est pas acquise pour un autre parcours.

⇒ Un **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Il n'y a aucune contrainte particulière sur les coefficients affectés aux UE pour le calcul de la moyenne semestrielle. A défaut c'est le nombre d'ECTS par UE qui fait office de coefficient.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (M1, M2) pour permettre l'obtention de l'année M1, M2.

⇒ Une **année** (M1 ou M2) est validée dès la 1ère session des deux semestres dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année M1, M2 entre les deux semestres la composant dès la 1ère session.

Notes planchers

Le règlement propre à chaque formation de M1 et M2 peut définir l'existence de notes planchers pour une ou plusieurs UE, ou pour un semestre, sous réserve de délibération contraire du jury.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note plancher définie, les conséquences sont les suivantes :

- l'UE concernée ne peut être validée, quelle que soit sa moyenne ;
- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée.
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée ;

L'étudiant doit à nouveau se présenter à l'UE et à toutes les UE inférieures à 10 (la compensation ne se calculant pas). En revanche, les modalités de progression (cf. paragraphe concerné) demeurent inchangées.

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés en nombre entier aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Eléments constitutifs).

SESSIONS

Deux sessions sont obligatoirement organisées pour chaque semestre :

Une session initiale : il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu. Cette session a lieu à la fin de chaque semestre

Une session de rattrapage : il s'agit de la deuxième session d'examen, organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en session initiale. Cette session se déroule :

- Pour le semestre 1 : à la fin du second semestre à la suite de la session initiale ;
- Pour le semestre 2 : en septembre, sauf dispositions particulières votées au sein de l'UFR.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en session de rattrapage tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en session de rattrapage à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note d'UE de 1ère session (il n'y a pas conservation de note d'épreuve ou de matière).

La note attribuée en session de rattrapage à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la session initiale et la session de rattrapage, sauf disposition particulière pour des mentions ou parcours co-accrédités. Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Les étudiants en périodes d'étude à l'étranger bénéficient de droit d'une évaluation de substitution organisée :

- Dans la mesure du possible, l'étudiant est invité à passer la seconde session dans le pays d'accueil. L'étudiant doit se renseigner sur l'existence, les modalités et le calendrier de cette seconde session dans le pays d'accueil.
- Si la première solution n'est pas applicable, l'étudiant peut se présenter aux épreuves de seconde session organisées à l'UA. Les épreuves seront les mêmes que pour les étudiants restés à Angers. Si aucune des solutions précédentes n'est applicable, il est proposé une évaluation de substitution qui peut prendre la forme de la remise d'un travail particulier ou d'un oral.

Jury

Un jury est nommé par année d'études (M1, M2). Il se réunit à l'issue de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des UE et des EC le cas échéant, la validation des semestres (cf le paragraphe concerné)

Au semestre pair (semestre 2 et semestre 4), le jury se prononce également sur la validation de l'année et du diplôme.

A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation de réussite de diplôme (maîtrise, master) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Sans demande expresse de l'étudiant, la validation du M1 entraîne de droit l'obtention de la maîtrise. En cas d'obtention, le diplôme est édité suite à la demande écrite de l'étudiant avant une date fixée annuellement par les composantes.

Obtention du diplôme final de master

La validation du M2 entraîne de droit l'obtention du master.

Mentions de réussite

Les conditions de mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise.
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Inscription par transfert (valable pour le M1 uniquement)

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Inscription par validation d'acquis professionnels, validation des acquis de l'expérience ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles D.613-32 et suivants du Code de l'éducation)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, avec attribution d'une note, dans la mesure du possible. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absence

Le traitement de l'absence aux épreuves de contrôle de connaissances est défini dans la charte des examens.

En cas de défaillance seul le jury appréciera, au cas par cas, cette notion et décidera ou non d'affecter la note 0 pour une matière et une session seulement.

Organisation des examens

CHARTE DES EXAMENS

Préambule

Les modalités de contrôle des connaissances, définies conformément :

- à l'article L613-1 du Code de l'Education,
- à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,
- à l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de Master

réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université d'Angers.

Elles sont obligatoirement arrêtées et portées à la connaissance des étudiants, par voie d'affichage au plus tard un mois après le début des enseignements, et ne peuvent être modifiées en cours d'année, y compris entre les deux sessions (circulaire ministérielle du 1er mars 2000).

Une plaquette reprenant les programmes, les modalités de contrôles des connaissances et le règlement des examens est remise à chaque étudiant au plus tard un mois avant le début de la première session, c'est pourquoi, il est impératif que les documents relatifs aux modalités de contrôle des connaissances remis aux étudiants soient déposés dans les services de scolarité des composantes et à la Direction des enseignements et de la vie étudiante.

Les dispositions ci-dessous s'appliquent également au parcours de PluriPASS, sauf dispositions contraires ou spécifiques prévues par la réglementation de ce dernier.

ORGANISATION DES EXAMENS

1) SESSIONS D'EXAMENS

- Une période de cinq jours pouvant englober vacances, week-end et jours fériés (avec suspension des cours, TD, TP et stages), permettant de réviser, est fixée avant chaque période d'examens. La CFVU devra veiller à ce que les examens de janvier ne débutent pas avant le 3 janvier.

2) CONVOCATION DES CANDIDATS AUX EXAMENS

- La convocation aux épreuves écrites et orales des examens sera réalisée par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet. Le délai entre la date d'affichage et la première date d'épreuve de l'examen ne pourra en aucun cas être inférieur à deux semaines, hors vacances universitaires pour les examens de première session. Pour les oraux, les convocations doivent être faites par heure ou demi-journée.
- Cette convocation comporte au regard du libellé de chaque épreuve de l'examen, l'indication de la date, de l'heure, du lieu et les documents et matériels autorisés. En tout état de cause, une convocation individuelle doit

être envoyée, au moment de l'affichage, aux étudiants dispensés d'assiduité. En cas de changement d'adresse, il appartient à ces derniers de le signaler au service des examens.

- La date du début des épreuves de la seconde session est affichée dès que possible dans l'ENT des étudiants.

3) PRÉPARATION DES EXAMENS

☞ Rôle de l'enseignant responsable du sujet :

(est responsable du sujet, l'enseignant responsable de l'unité correspondante)

- Il est responsable de la forme, de la nature, du contenu et de la remise du sujet au service des examens.
- Il respecte les directives fixées par l'administration de sa composante (en particulier pour les dates de remise des sujets).
- Il est libre d'indiquer un barème de notation et de proposer plusieurs sujets au choix, en veillant bien à l'égalité entre tous les étudiants.
- Il précise sur le sujet et au responsable des convocations, les documents (dictionnaire...) ou matériels (calculatrices...) autorisés, ainsi que le nom, la durée et la session de l'épreuve. En l'absence d'indication aucun document, ni matériel, n'est autorisé.
- Il est tenu d'être présent sur les lieux de l'examen pendant toute l'épreuve ou d'être joignable.

☞ Rôle des services administratifs

- Ils préparent les calendriers d'examen en coordination avec le Président du jury.
- Ils préparent les sujets d'examens à partir des documents remis par les enseignants
- Ils fournissent la liste d'émargement.
- Ils organisent la préparation des salles d'examens et vérifient le bon état de la salle et du matériel.
- Ils attribuent une place numérotée à chaque étudiant.
- Ils mettent en œuvre les dispositions nécessaires et adaptées aux étudiants handicapés.
- Ils convoquent les surveillants des épreuves, sous la responsabilité du directeur de composante.

DÉROULEMENT DES EXAMENS

1) L'ÉTUDIANT FACE A L'EXAMEN

- L'étudiant doit :

- ☞ Être toujours en possession de sa carte d'étudiant. A défaut, il doit justifier de son identité à l'aide d'un document original comprenant une photo.
- ☞ Composer seul (sauf disposition contraire).
- ☞ N'utiliser que les documents et matériels autorisés identifiés par la convocation.
- ☞ Attendre impérativement la fin de la première heure de composition (ou la fin de la première demi-heure pour une épreuve d'une heure) pour pouvoir quitter momentanément ou définitivement la salle (même si l'étudiant rend copie blanche).
- ☞ Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen.
- ☞ Eteindre son téléphone portable, ainsi que tout objet connecté (montre, tablette...) et les déposer dans son sac à l'entrée de la salle.
- ☞ Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.
- ☞ Rendre sa copie et émarger avant de sortir de la salle d'examen.

- Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un temps supplémentaire de composition ou de toute autre disposition spéciale, organisée par le relais handicap de l'Université, après décision du S.U.M.P.P.S. dans le respect des textes réglementaires (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006). Les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps doivent disposer d'une heure de pause déjeuner entre la dernière épreuve du matin et la première épreuve de l'après-midi.
- Pour l'anonymat des copies : les copies des épreuves écrites des examens de la première et de la deuxième session sont rendues anonymes. L'étudiant ne doit apposer aucun signe distinctif sur sa copie. Sont exclus du champ de cette disposition les épreuves de contrôle continu, de TP, TD, rapports de stage, mémoires de recherche, dossiers de travail.

2) SURVEILLANCE DES SALLES D'EXAMENS

- Les surveillances des salles d'examen peuvent être assurées par des enseignants ou des personnes extérieures recrutées pour cette mission. Dans tous les cas, l'enseignant responsable du sujet doit être présent dans la salle ou immédiatement joignable le premier quart d'heure de l'épreuve.
- Il convient de faire composer dans une même salle uniquement des épreuves d'examen de même durée.
- L'information est donnée aux surveillants des conditions particulières dont bénéficient certains étudiants (ERASMUS, handicapés...). S'ils sont dans une salle à part, les étudiants doivent recevoir les mêmes informations que celles données aux autres étudiants au début et en cours d'épreuve.
- La salle comprend obligatoirement un minimum de deux surveillants dont l'un, sera désigné comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen). Il faut prévoir obligatoirement trois surveillants entre quatre-vingt et cent cinquante étudiants, quatre surveillants entre cent cinquante et deux cent cinquante, cinq surveillants au-delà de deux cent cinquante étudiants présents dans le même lieu.
- Pour les épreuves orales, au cas où l'examineur serait seul avec l'étudiant, il doit dans la mesure du possible tenir les portes de la salle ouvertes. Un temps de préparation d'au moins dix minutes doit être laissé à l'étudiant.

Autres obligations des surveillants :

- Etre présents dans la salle d'examen quinze minutes au moins avant le début de l'épreuve.
- Vérifier la préparation matérielle de la salle.
- Vérifier l'identité des candidats à l'entrée de la salle ou en passant dans les rangs, après examen des cartes d'étudiant. En cas d'absence de pièce d'identité, il fera cette vérification dès la fin de l'épreuve.
- Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen (tous les téléphones portables doivent être éteints).
- Respecter les règles particulières fixées par les composantes.
- Faire signer la feuille de présence.
- Vérifier que chaque étudiant rend bien sa copie (émarge si nécessaire dans le cas notamment où la durée de l'épreuve ne permettrait pas une vérification pendant l'épreuve) et compter les copies avant de quitter la salle.
- Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.

3) ACCÈS DES CANDIDATS AUX SALLES D'EXAMENS

- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus d'une demi-heure après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Cette disposition ne s'applique pas aux épreuves de concours. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat arrivé en retard. De plus, la mention du retard et des circonstances seront portés sur le procès-verbal de l'examen.
- Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter momentanément ou définitivement la salle avant la fin de la première heure, ou la fin de la première demi-heure en cas d'épreuve d'une heure, même s'il rend une copie blanche.
- Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés qu'un par un.

4) ÉTABLISSEMENT DU PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN

A l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement :

☞ Remplir le procès-verbal d'examen sur lequel figure en particulier :

- Le nombre d'étudiants présents, présents non-inscrits, absents.
- Le nombre de copies remises.
- Les observations ou incidents constatés pendant l'examen.

☞ Remettre au service des examens :

- Le procès-verbal renseigné, signé (par les surveillants).
- La liste d'appel et d'émargement.
- Les copies d'examen.

5) CONTRÔLE CONTINU

- Un contrôle continu est organisé selon les modalités du contrôle des connaissances adoptées par la CFVU de l'Université. Ce contrôle continu doit avoir lieu prioritairement au cours de séances de T.P., T.D. Les étudiants doivent être avertis au début de l'année des modalités pratiques de ce contrôle. Lorsqu'une matière est évaluée uniquement en contrôle continu, celui-ci est composé d'au minimum deux évaluations. Si le volume horaire de la matière est inférieur à 13h, l'évaluation peut prendre la forme d'un contrôle unique.

- Dans le cas de contrôle continu « massé », la surveillance de l'épreuve s'effectue dans les mêmes conditions que pour les contrôles terminaux.

6) RÉDACTION D'UN MÉMOIRE, RAPPORT OU DOSSIER...

L'étudiant doit prendre conscience que le plagiat est une fraude aux examens et passible de sanction disciplinaire. L'étudiant est tenu d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de tous ses rapports, mémoires ou dossiers.

L'engagement de non plagiat est libellé ainsi :

Je soussigné(e)....., déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire. Signature :

ABSENCE

- Tout document permettant de justifier une absence à un examen écrit ou oral ou à un contrôle continu doit être déposé dans les huit jours (y compris samedi et dimanche) qui suivent l'épreuve auprès du service des examens de la composante. Après ce délai la justification ne sera pas prise en compte et l'absence sera considérée comme injustifiée.
Dans tous les cas, l'étudiant doit prévenir le plus rapidement possible sa scolarité soit par un appel téléphonique soit par mail.
- Les éléments retenus pour justifier une absence sont les convocations à un examen y compris pour le permis de conduire, les certificats médicaux et les certificats de décès. Les convocations à un entretien professionnel ou à des cours de conduite ne permettent pas de justifier une absence. Pour les étudiants étrangers, les convocations à l'OFII ou à la préfecture permettent de justifier une absence ;
- En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif au service des examens dans les huit jours (y compris samedi et dimanche) et prévenir l'enseignant. Si la justification est acceptée, l'étudiant pourra selon les cas être dispensé de l'épreuve ou se voir offrir une épreuve de remplacement. Une liste d'émargement manuelle doit être établie et remise au Service des Examens. En dernier recours, l'étudiant pourra être convoqué à l'examen terminal destiné aux étudiants dispensés d'assiduité.
- Pour toute absence (justifiée ou non) en examen terminal oral ou écrit de session initiale (session 1), l'étudiant sera convoqué en session de rattrapage (session 2).
- Pour toute absence (justifiée ou non) en session de rattrapage, la moyenne sera calculée avec une note de zéro à l'épreuve mais l'absence sera affichée dans le relevé de notes.
- Dans trois cas : décès d'un proche (conjoint, ascendant ou descendant, frères et sœurs), accident grave, hospitalisation, des épreuves de rattrapage seront obligatoirement organisées après la seconde session.

VALIDATION ET RÉSULTATS

1) TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES NOTES

- Chaque correcteur et examinateur devra transmettre les notes des épreuves se déroulant sous forme de contrôles continus et par des examens terminaux au Service des Examens, dans un délai fixé par l'administration, en accord avec le Président du jury, afin de permettre à ce dernier de préparer les délibérations.
- Le report des notes sur le procès-verbal et la délibération du jury sont assurés sous la responsabilité du Président du jury aidé par le secrétariat chargé des examens.
- Le Président du jury doit veiller à ce qu'un délai raisonnable soit laissé aux correcteurs.

2) DÉLIBÉRATION DU JURY

Modalités de désignation et composition :

- Tous les enseignants intervenant dans la formation peuvent assister au jury mais n'ont voix délibérative qu'uniquement les membres du jury désignés par le président de l'université. En effet la désignation du jury relève de la compétence du Président de l'Université.
- Un jury est constitué au maximum de 16 personnes pour la licence et de 10 personnes pour le master:
 - enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs participant à la formation et des intervenants extérieurs. Le jury de licence professionnelle est composé pour au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. La présence au jury est obligatoire et toute absence doit être motivée même si le quorum est respecté.
- Le jury peut délibérer malgré l'absence de certains membres sous réserve de respecter le quorum de 8 membres, dont au moins 4 enseignants-chercheurs ou enseignants pour la licence et un quorum de 5 membres dont au moins 3 enseignants-chercheurs ou enseignants pour le master.
 - ☞ Une convocation est envoyée par le Président du jury précisant la date et le lieu de la délibération.
 - ☞ Le nom du Président, la composition du jury et la date d'affichage des résultats sont communiqués aux étudiants par voie d'affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves (circulaire du 1er mars 2000).
 - ☞ La participation au jury fait partie des obligations de tous les enseignants.
 - ☞ Le jury doit pouvoir disposer de l'ensemble des notes aux UE et aux matières.
- le président de jury doit être le même pour toute la mention d'un diplôme.

Rôle :

- En Licence et Master, un jury semestriel (composé selon les modalités ci-dessus) délibère à l'issue de chaque session de chaque semestre à partir des résultats obtenus par les candidats aux épreuves de contrôle continu et aux examens terminaux de chaque semestre.
- En L2, un jury délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de DEUG (dans le cas où un étudiant en aurait expressément fait la demande).
- En L3, un jury délibère sur l'attribution du diplôme de licence en fin de semestre 6 et éventuellement en fin de semestre 5 pour les étudiants redoublants. Les jurys seront alors identiques aux jurys des semestres correspondants.

Les jurys de 2nde session des semestres 2 et 4 pourront délibérer sur les résultats de l'année (respectivement, L1 et L2).

- En M1, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de Maîtrise à la demande de l'étudiant.
- En M2, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme de Master et décide d'un redoublement éventuel.
- Seuls les jurys pourront procéder aux modifications de notes, nécessaires à l'admission des candidats.

3) COMMUNICATION DES RÉSULTATS ET CONTENTIEUX (ARRÊTÉ DU 9 AVRIL 1997)

- La liste des reçus au semestre et au diplôme est communiquée par voie d'affichage. Les relevés de notes sont désormais prioritairement accessibles sur l'ENT de l'étudiant. Les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies. Ce dispositif ne concerne pas les concours.
- Au cours de la délibération, le Président du jury établit un calendrier de consultation des copies, dossiers et mémoires. Le calendrier est affiché au moment des résultats semestriels, pour permettre aux étudiants de consulter leur copie d'examen en présence des correcteurs ou du responsable de l'épreuve ou du Président du jury. Les copies sont ensuite confiées au service des examens de la composante, pour les archivages réglementaires.
- A l'issue de la délibération, les membres du jury signent le procès-verbal.
- Les étudiants peuvent :
 - ☞ avoir un entretien avec un enseignant et/ou le Président du jury.
 - ☞ demander, à leurs frais, une reproduction de leur copie.
- Le Président du jury reçoit les contestations de résultats ou les demandes de rectification de note après l'affichage des résultats, par écrit et dans un délai de deux mois. Il peut modifier les notes erronées suite à des erreurs matérielles de transcription. Toute autre modification nécessite une nouvelle réunion du jury dans la

composition identique qu'il lui appartient de convoquer dans les meilleurs délais. Dans le cas d'un concours, ou de la délivrance d'un diplôme avec classement, cette nouvelle réunion est obligatoire pour toute modification.

- Toute attestation de réussite à un diplôme devra être établie et délivrée par le Service des Examens trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande.
- Il est impératif que la délivrance du diplôme définitif intervienne dans un délai inférieur à 6 mois (circulaire ministérielle n° 2000-033 du 1er mars 2000).

FRAUDES AUX EXAMENS

1) PRÉVENTION DES FRAUDES

- Au début de l'épreuve, les surveillants veillent au respect des consignes relatives à la discipline de l'examen : interdiction de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve, de garder un téléphone portable allumé dans la salle d'examen, de conserver auprès d'eux, cartables, sacs, pochettes, documents divers (ils doivent être déposés à l'entrée de la salle).
- Les surveillants sont invités à rappeler aux étudiants que toute fraude ou tentative de fraude commise dans une épreuve peut entraîner pour l'étudiant concerné la radiation devant la section disciplinaire de l'Université qui peut prononcer la nullité de l'épreuve, d'un groupe d'épreuves ou de la session. Il peut être aussi l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.
- La détention d'un téléphone portable lors d'un examen est en soi constitutive d'une fraude passible d'une sanction disciplinaire, même si ce dernier est utilisé comme horloge ou calculatrice.

2) PROCÉDURE A RESPECTER EN CAS DE FLAGRANT DÉLIT DE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE PAR LE SURVEILLANT

Suivant l'article R811-10 du code de l'éducation, relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur, des mesures doivent être prises :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.
- Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par les autorités compétentes mentionnées aux articles 1er et 3 du décret n°85-827 du 31 juillet 1985 (le Président de l'Université).
- La section disciplinaire est saisie par le Président de l'Université.

3) PROCÉDURE A RESPECTER QUAND LA SECTION DISCIPLINAIRE EST SAISIE PAR LE JURY ET L'ADMINISTRATION

- Conformément à l'article R811-13 du code de l'éducation, dans le cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal prévu à cet article, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois aucun certificat de réussite, ou de relevé de notes ne peut être délivré avant que la formation de jugement ait statué.
- Si l'examen comporte un second groupe d'épreuves, les candidats sont admis à y participer si leurs résultats le permettent, tant que la commission disciplinaire n'a pas statué.
- Cela signifie que le jury ne peut prendre lui-même de sanction ni même invalider une épreuve. C'est à la commission disciplinaire qu'il appartient éventuellement de le faire.

En conséquence le jury, informé de la saisie de la section disciplinaire, ne se prononce que sur l'ensemble des résultats soumis à sa délibération (l'épreuve incriminée ayant été corrigée et notée). La notification de sa décision est suspendue jusqu'à la décision de la section disciplinaire.

- En cas de sanction, conduisant au minimum et automatiquement à la nullité de l'épreuve, une nouvelle délibération du jury portant sur les résultats obtenus par l'intéressé, devra être provoquée.

4) PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

☞ L'instruction : une commission (formée de deux enseignants et un étudiant) est chargée d'établir les faits par tous les moyens qu'elle juge propre à l'éclairer. Elle doit convoquer l'intéressé qui peut se faire accompagner de son défenseur, afin d'entendre ses observations. Dans cette phase, la commission peut solliciter tous les témoignages. La commission établit un rapport transmis au Président de la section.

☞ Le jugement: une formation de jugement composée de 6 enseignants et de 6 étudiants se réunit pour décider de la sanction. De nouveau, l'intéressé est entendu, accompagné du défenseur de son choix ainsi que les témoins éventuels. La commission délibère et met au vote la sanction qui doit être approuvée à bulletin secret à la majorité des présents.

Les sanctions applicables sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examen.

Les notes aux unités d'enseignement ou matières, acquises en 1ère session et conservées en 2ème session sont considérées comme faisant partie des résultats de la 2ème session. Dans le cas de tentative de fraude en 2ème session et cas d'annulation de cette deuxième session; elles sont également considérées comme annulées.

L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les deux mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.

La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les composantes.

Charte des examens votée à la commission
Formation et Vie universitaire du 1^{er} juillet 2019

CHARTE ANTIPLAGIAT – UNIVERSITE D'ANGERS

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1er

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques.

Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur.

Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

CHARTRE DU BON USAGE DE LA MESSAGERIE

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !
Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa **correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines.**

Cette charte a pour objectif de :

- ▶ Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants
- ▶ Combattre la pression et le stress au quotidien
- ▶ Préserver le temps professionnel et privé de chacun
- ▶ Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée

❶ Evitez les mail entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires

→ utilisez l'**outil « Sendlater (envoyer plus tard) »** de votre messagerie pour un envoi différé ou placer le **message en attente dans vos brouillons.**

❷ Ne répondez pas instantanément

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

❸ Limitez le nombre de destinataires

→ privilégiez les **listes de diffusion ou adresses génériques** : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés **depuis votre adresse étudiante**

→ **ciblez la personne ressource** qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)

→ **évitez de répondre à tous**, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

❹ Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis

Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail:

→ renseignez **précisément l'objet** du message

→ **priorisez** votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « **important** » « **pour information** » « **urgent** » « **confidentiel** » « **personnel** »...

→ ne traiter qu'**un sujet à la fois**

→ **précisez votre nom, votre formation et année**, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité

→ utilisez **une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés**

→ restez vigilant sur les **formules de politesse**, même brèves, en début et fin de message : *Respectueusement* est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.

→ **relire**, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail

❺ Suivez la voie hiérarchique

→ **pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens** : contactez votre gestionnaire de scolarité

→ **pour des demandes pédagogiques**: contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département

→ **pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement** : contactez le responsable administratif

→ **pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen** : contactez le responsable administratif

En complément de cette charte, l'Université d'Angers a édité un dépliant relatif à l'usage du système d'information, également consultable et téléchargeable sur le lien:

<http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/services-numeriques.html>

Calendrier universitaire 2020-2021

Cours

Semestres impairs (Licences et Masters)

Début : lundi 14 septembre 2020

Fin : vendredi 18 décembre 2020 après les cours

Pour les L3 : jeudi 10 décembre 2020. **Excepté L3 psychologie** : mardi 8 décembre 2020

Semestres pairs (sauf Masters)

Début : lundi 25 janvier 2021

Fin : vendredi 30 avril 2021 après les cours

Examens

Semestres impairs

Examens 1ère session

L3 : mercredi 16 au samedi 19 décembre 2020. Excepté L3 psychologie : lundi 14 au vendredi 18 décembre 2020

Autres : lundi 04 après-midi au samedi 23 janvier 2021 (hors formations professionnelles à calendrier spécifique.)

Examens 2ème session

Lundi 21 juin au samedi 03 juillet 2021

Semestres pairs

Examens 1ère session

Lundi 17 au vendredi 28 mai 2021

Examens 2ème session

Licence : lundi 21 juin au samedi 03 juillet 2021

Master : début septembre 2020

Congés et fermeture

Toussaint

Congés universitaires : fin des cours vendredi 23 octobre 2020, reprise lundi 2 novembre 2020
Fermeture faculté : pas de fermeture

Noël

Congés universitaires : fin des cours samedi 19 décembre 2020, reprise lundi 4 janvier 2021
Fermeture faculté : mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus

Hiver

Congés universitaires : fin des cours samedi 27 février 2021, reprise lundi 8 mars 2021
Fermeture faculté : pas de fermeture

Printemps

Congés universitaires : fin des cours samedi 30 avril 2021, reprise lundi 10 mai 2021
Fermeture faculté : pas de fermeture

Été

Fermeture faculté : jeudi 22 juillet 2021 au mercredi 18 août 2021 inclus

Autres dates de fermetures de la faculté

- Vendredi 14 mai 2021
- Lundi 24 mai 2021

Dates à retenir

- Du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020 : M'essayer c'est m'adopter
- Mercredi 27 janvier 2021 : Forum des métiers (à distance)
- Samedi 13 février 2021 : Journée Portes Ouvertes (à distance)
- Du lundi 22 au vendredi au 26 février 2021 : M'essayer c'est m'adopter
- Vendredi 12 et samedi 13 mars 2021 : Festival des langues